



Cercle Indicateurs

Fiches d'indicateurs Villes

Le Cercle Indicateurs est un réseau national destiné à mesurer le développement durable dans les cantons et les villes. Cette activité conjointe de la Confédération (ARE et OFS) et des cantons et des villes participants est placée sous la responsabilité de l'ARE. L'OFS en assure le Secrétariat scientifique.

Neuchâtel, 2021

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Téléchargement:	www.statistique.ch
Renseignements:	cercle.indicateurs@bfs.admin.ch , tél. 058 463 62 31	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
Rédaction:	Anne Boesch et Laure Alizée Tallent, OFS		
Contenu:	Anne Boesch et Laure Alizée Tallent, OFS		
Domaine:	21 Développement durable		
Langue du texte original:	Français		
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS		

Remarque préliminaire

Les indicateurs du Cercle Indicateurs sont des instruments de suivi dans le temps (Monitoring) et de comparaison entre cantons ou entre villes (Benchmarking) dans le domaine du développement durable. A ce titre, ils servent d'une part à identifier et à mesurer les progrès effectués par les cantons et les villes sur le chemin du développement durable. D'autre part, ils permettent à ces derniers de se comparer entre eux et de mettre en évidence les domaines ayant un potentiel d'amélioration. À cet égard, les cantons et les villes peuvent profiter des expériences et connaissances des autres participants.

Les indicateurs du Cercle Indicateurs permettent ainsi de créer une vue d'ensemble de la situation en termes de développement durable, d'anticiper les difficultés et de prendre des décisions en se basant sur des faits. Ils constituent à ce titre un outil de pilotage global de la politique de développement durable cantonale ou communale. Ils n'ont toutefois pas été conçus pour servir directement à l'évaluation ou au controlling de programmes politiques spécifiques. Il n'y a, en effet, souvent pas de relation causale directe entre des mesures ou des objectifs politiques fixés à l'échelle cantonale ou communale et l'évolution ou l'état des indicateurs. Des événements externes, non contrôlables, peuvent en outre exercer une influence sur la réalisation des objectifs politiques. Les indicateurs du Cercle Indicateurs offrent par contre un cadre pour réaliser une analyse plus fine de la situation à l'aide de données ou d'informations complémentaires.

Les indicateurs sont rattachés à 35 thématiques qui illustrent les objectifs du développement durable dans les trois dimensions Environnement, Economie et Société. Ils ont été sélectionnés selon un processus participatif impliquant tous les membres de l'Organe responsable du Cercle Indicateurs (cantons, villes et offices fédéraux participants) en fonction de leur capacité à servir de représentant pour une thématique donnée et en tenant compte des critères de qualité de la statistique publique. Toutefois, ce statut de représentant implique que les indicateurs ne portent en règle générale que sur un aspect de la thématique correspondante. Les 35 thématiques retenues ont en outre une portée variable. Certaines sont très générales (p.ex. Env 1 « Biodiversité »), d'autres plus spécifiques (p.ex. Soc 9 « Aide sociale »). Cet état de fait influence le caractère de représentant des indicateurs : plus la thématique est large, plus il sera difficile de la couvrir par un seul indicateur.

Les indicateurs sont, de par leur nature, des instruments de communication. Le choix d'un nombre restreint de thématiques – une dizaine pour chacune des trois dimensions du développement durable – et d'indicateurs – un, exceptionnellement deux par thématique – permet un survol rapide. Cette simplicité ne doit toutefois pas être réalisée au détriment de la transparence quant à la définition des thématiques et au choix des indicateurs. Chaque indicateur est ainsi décrit en détail dans une fiche d'indicateur. Les fiches d'indicateur explicitent le lien entre chaque thématique et le développement durable, et justifient le choix de l'indicateur pour illustrer la thématique. Les éléments à prendre en compte lors de comparaisons transversales (entre cantons ou entre villes), et, dans certains cas, de comparaisons longitudinales (comparaison dans le temps), sont également décrits. Enfin, d'autres méta-informations importantes (p.ex. définition de l'indicateur, unité, source des données) y sont documentées.

Chaque fiche comporte en outre une rubrique permettant d'accéder aux clusters de données complémentaires définis pour la thématique et une rubrique menant au(x) lien(s) établi(s) entre la thématique et une ou plusieurs cibles de l'Agenda 2030. De plus amples informations sur ces deux rubriques sont disponibles à la page 64 (clusters de données complémentaires) et à la page 98 (liens avec l'Agenda 2030).

Table des matières

Dimension : Environnement	4
Thématique Env 1: Biodiversité.....	5
Thématique Env 2: Nature et paysage.....	7
Thématique Env 3: Qualité de l'énergie.....	10
Thématique Env 4: Consommation d'énergie.....	12
Thématique Env 5: Climat.....	13
Thématique Env 6: Consommation des matériaux.....	15
Thématique Env 7: Régime des eaux.....	17
Thématique Env 8: Qualité de l'eau.....	19
Thématique Env 9: Utilisation du sol.....	21
Thématique Env 10: Qualité du sol.....	23
Thématique Env 11: Qualité de l'air.....	24
Dimension : Economie	26
Thématique Écon 1: Revenu.....	27
Thématique Écon 2: Coût de la vie.....	28
Thématique Écon 3: Marché du travail.....	30
Thématique Écon 4: Investissements.....	31
Thématique Écon 5: Principe du pollueur-payeur.....	32
Thématique Écon 6: Utilisation efficace des ressources.....	33
Thématique Écon 7: Innovations.....	34
Thématique Écon 8: Structure économique.....	36
Thématique Écon 9: Savoir-faire.....	38
Thématique Écon 10: Finances publiques.....	39
Thématique Écon 11: Impôts.....	41
Thématique Écon 12: Production.....	42
Dimension : Société	43
Thématique Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat.....	44
Thématique Soc 2: Mobilité.....	45
Thématique Soc 3: Santé.....	46
Thématique Soc 4: Sécurité.....	47
Thématique Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune.....	49
Thématique Soc 6: Participation.....	50
Thématique Soc 7: Culture et loisirs.....	51
Thématique Soc 8: Formation.....	53
Thématique Soc 9: Aide sociale.....	54
Thématique Soc 10: Intégration.....	55
Thématique Soc 11: Égalité des chances.....	57
Thématique Soc 12: Solidarité interrégionale.....	59
Annexe 1 : Complément à la fiche de l'indicateur Env 7	61
Annexe 2 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 7	62
Annexe 3 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 8	63
Annexe 4 : Clusters de données complémentaires	66
Annexe 5 : Liens entre l'Agenda 2030 et le Cercle Indicateurs	101

Dimension : Environnement

Thématique Env 1: Biodiversité

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le développement durable présuppose la sauvegarde de la diversité des espèces et de l'habitat naturel des animaux et des plantes ainsi que de la diversité génétique. La biodiversité constitue une base importante pour les prestations vitales des écosystèmes telles que l'alimentation, le cycle de l'eau ou la médecine. Elle représente donc une ressource fondamentale et un patrimoine naturel qu'il s'agit de préserver pour les générations à venir. La présence d'espèces différentes préserve l'équilibre des écosystèmes et permet à long terme l'adaptation aux changements climatiques. La qualité et la mise en réseau des habitats doivent être prises en compte car elles sont cruciales pour la biodiversité. Cela vaut notamment pour les espaces urbains, qui présentent une grande diversité d'habitats et peuvent héberger un nombre important d'espèces différentes.

Indicateur central

Indice d'oiseaux nicheurs

Définition

L'indice des oiseaux nicheurs est le rapport entre le nombre d'espèces effectivement mesuré et une valeur de référence prédéfinie. Sa mesure se restreint aux zones urbaines. Les aires forestières étendues et les aires agricoles se situant dans le territoire communal sont exclues.

L'indice d'oiseaux nicheurs d'une ville correspond à la somme des sous-indices des oiseaux nicheurs, calculés pour chaque transect* de cette ville. Chaque sous-indice est le rapport entre le nombre d'espèces effectivement mesuré dans un transect et la valeur de référence prédéfinie pour le type de zone bâtie correspondante. La valeur de référence est la valeur en-dessous de laquelle se situent les 95% des valeurs mesurées dans toutes les villes ayant relevé des données en 2012, également appelé le 95ème centile.

* Un transect est une zone d'échantillonnage linéaire le long de laquelle est effectué le relevé des oiseaux nicheurs.

Cinq types de zone bâtie ont été définis :

- surface verte/zone à maintenir libre de constructions
- zone industrielle/commerciale
- zone centrale
- zone d'habitation, villas
- zone d'habitation, immeubles.

L'indice donne ce que l'on nomme biodiversité alpha, c'est-à-dire la diversité au sein d'un type de zone bâtie, mais n'indique pas la diversité des types de zones bâties au sein d'une ville.

La méthodologie est décrite plus en détail dans le rapport « Indice oiseaux nicheurs des villes pour 17 villes de Suisse – données 2012 pour le Cercle Indicateurs ».

Unité : Indice

Justification du choix de l'indicateur

Le nombre d'espèces de microorganismes, d'animaux et de végétaux dépend de la diversité et de la qualité des écosystèmes. Les oiseaux nicheurs constituent un indicateur pertinent de la biodiversité d'un territoire, car ils sont mobiles, ont des exigences variées en termes d'habitat et de nourriture et sont faciles à observer. L'indice des oiseaux nicheurs rend compte du nombre d'espèces d'oiseaux nichant en Suisse qui sont présentes dans les zones urbanisées du territoire communal.

Evolution visée : augmentation

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Indications pour les comparaisons transversales

Cet indicateur est destiné au monitoring uniquement. Des comparaisons entre villes ne sont pas possibles.

Indications pour l'interprétation des séries temporelles

En moyenne, la diversité des oiseaux nicheurs (la valeur de l'indicateur) varie peu entre deux relevés. Cela est notamment lié au fait que l'espace bâti des zones recensées n'évolue généralement que lentement et que la faune avicole ne réagit qu'avec un certain retard aux changements. Ainsi, pour pouvoir analyser de manière pertinente l'évolution de cet indicateur, il sera nécessaire de disposer d'une série temporelle plus longue.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

1 an

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0

Limite supérieure : 100

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 2: Nature et paysage

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La sauvegarde, qualitative et quantitative, de la nature et des paysages de valeur est importante pour le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit de préserver et valoriser les habitats et espaces proches de l'état naturel ainsi que d'assurer une gestion et un entretien appropriés des paysages cultivés. La protection de la nature et du paysage représente un défi important, en Suisse et dans le monde entier, la pression ne cessant de s'accroître avec l'extension des surfaces urbanisées, l'expansion des réseaux de transport, la production d'énergie et les autres formes d'utilisation de l'espace. Ces développements entravent la capacité de régénération des ressources naturelles et pèsent sur la biodiversité ainsi que sur les habitats naturels et les paysages cultivés, dont certains ont pris forme sur une très longue période et ne peuvent être renouvelés à court terme.

Indicateur central

Superficie des espaces naturels de valeur

Définition

Somme des surfaces à valeur écologique, en pourcentage de la superficie de la ville.

Sont considérées les surfaces suivantes :

A) Surfaces d'inventaire à l'intérieur de la zone à bâtir, de la zone agricole et de la forêt (sans les lacs). Seuls les inventaires communaux entrent en ligne de compte pour cette catégorie. Voir également remarque 1 ci-dessous.

B) Réserves naturelles d'importance communale, cantonale et nationale (sans les lacs) bénéficiant d'une protection effective des surfaces (protection contraignante pour les propriétaires fonciers ou protection par contrat avec le propriétaire ou l'exploitant).

Les surfaces suivantes entrent en ligne de compte :

1) Biotopes d'importance cantonale (= régionale) / communale (= locale).

2) Biotopes d'importance nationale :

- bas-marais
- hauts-marais
- sites marécageux
- zones alluviales
- sites de reproduction de batraciens
- prairies et pâturages secs (PPS).

Les sites Emeraude et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs sont en règle générale des surfaces déjà répertoriées dans un inventaire national ou cantonal, ils ne doivent par conséquent pas être mentionnés à part.

3) Zones centrales des parcs nationaux

Les surfaces suivantes ne sont pas prises en compte :

- zones de protection du paysage
- parcs naturels régionaux
- parcs naturels périurbains
- zones périphériques des parcs nationaux
- tronçons de cours d'eau d'importance nationale
- districts francs fédéraux.

C) Surfaces agricoles contractuelles selon:

(i) - pour les relevés 2005 à 2015 : l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) : sont incluses toutes les surfaces qui bénéficient soit d'une contribution à la qualité, soit d'une contribution à la mise en réseau, ou des deux.

- dès le relevé 2017 : sont incluses les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) donnant droit à des contributions pour la qualité, qui répondent aux critères de qualité II et qui étaient déjà existantes dans l'OQE. Il s'agit de:

- Prairies extensives
- Prairies peu intensives
- Pâturages extensifs
- Pâturages boisés
- Surfaces à litière
- Haies, bosquets champêtres et berges boisées
- Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle
- Arbres fruitiers haute-tige

Les «surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage», qui répondent également aux critères de qualité II selon l'ordonnance sur les paiements directs, ne sont pas prises en compte. Les surfaces de mise en réseau ne sont plus prises en compte à partir du relevé 2017.

(ii) la loi sur la protection de la nature et du paysage

(iii) les programmes cantonaux de protection de la nature.

D) Surfaces forestières contractuelles : uniquement surfaces avec prestations de protection de la nature.

E) Objets linéaires protégés (haies, rivages boisés, allées). Largeur standard de 5 mètres.

Les objets protégés ponctuels (arbres isolés) ne sont pas pris en compte.

L'indicateur additionne différentes catégories de surfaces. Il compte donc plusieurs fois les surfaces recensées sous plusieurs catégories. Il s'agit d'éliminer les doublons éventuels, par quantification ou estimation.

Au dénominateur, la surface communale est relevée sans la surface lacustre.

Remarque 1 :

Si un inventaire communal existe, les surfaces des catégories B à E sont normalement déjà incluses dans la catégorie A. Si la commune ne dispose pas d'un inventaire communal, les données se baseront sur les catégories B à E.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les espaces naturels dans les zones urbanisées ou à leur proximité sont importants à plusieurs titres. Ils constituent des habitats pour les animaux et les plantes, contribuent au maintien de la diversité des espèces ainsi qu'à l'interconnexion des habitats. Ils offrent en outre des espaces de détente aux êtres humains et contribuent à la qualité des surfaces urbanisées, par exemple en tempérant l'environnement urbain pendant les périodes de grandes chaleurs. Ces différentes fonctions peuvent se combiner, mais aussi se concurrencer mutuellement. La proportion, sur le territoire communal, des surfaces ayant une valeur écologique montre quelle est l'étendue des espaces remplissant les fonctions susmentionnées.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les villes. Elle dépend,

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

notamment, de la capacité des villes participantes à déduire les doubles comptages, c'est-à-dire les surfaces figurant dans plusieurs catégories.

Indications contextuelles

Il n'existe pas, à l'échelle suisse, de critères scientifiques uniformes permettant d'identifier les espaces naturels de valeur. L'attribution d'un type d'espace à l'une des catégories définies par l'indicateur en tant qu'«espaces naturels de valeur» dépend donc, en partie, de l'interprétation que les villes participantes font de ces catégories.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 60 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 3: Qualité de l'énergie

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Améliorer la qualité de l'énergie, en utilisant de manière accrue plusieurs types d'énergies renouvelables au lieu d'énergies fossile ou atomique, non renouvelables et disponibles en quantité limitée, est un impératif du développement durable. Les énergies hydraulique, solaire et éolienne ainsi que celles issues de la biomasse, de la géothermie et de la chaleur ambiante sont autant de sources également disponibles en Suisse et qui peuvent jouer un rôle important dans la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Une part plus élevée d'énergies renouvelables dans le mix énergétique contribue par ailleurs à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre. Tout comme la production d'énergie non renouvelable, la production d'énergie renouvelable peut avoir des effets secondaires indésirables, comme les risques induits par l'utilisation du sous-sol ou l'atteinte portée au paysage et aux milieux naturels. Outre l'augmentation de la part des énergies renouvelables, la consommation totale d'énergie et l'efficacité énergétique (thématique « Consommation d'énergie ») jouent à cet égard un rôle considérable.

Indicateur central

Electricité renouvelable

Définition

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité. Les catégories suivantes d'électricité renouvelable sont considérées : Energie hydraulique, Autres énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, biomasse, géothermie), Courant au bénéfice de mesures d'encouragement. L'électricité provenant des déchets n'est pas prise en compte.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La qualité de l'énergie consommée dans une ville est mesurée par la proportion d'électricité renouvelable dans la consommation électrique totale. En Suisse, l'électricité renouvelable est principalement d'origine hydraulique. L'énergie solaire ou éolienne pourrait gagner en importance dans le futur. De nos jours, l'énergie électrique dans son ensemble ne représente toutefois qu'environ un quart de la consommation totale d'énergie. Cependant comme les données concernant la consommation finale d'énergie au niveau des villes n'ont pas la précision nécessaire pour établir des comparaisons, on prend en compte ici seulement la qualité de l'énergie électrique.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Indications contextuelles

Les éléments suivants sont à prendre en compte lors de comparaisons transversales :

- La capacité des villes à agir sur le mix électrique varie. Certaines villes disposent de leur propre entreprise de distribution d'électricité (Services industriels ou autre) et peuvent théoriquement agir sur la composition du mix d'électricité. D'autres villes sont approvisionnées par un distributeur externe (par exemple Genève alimentée par les SIG ou Illnau-Effretikon par les EKZ). Leur mix d'électricité n'est en principe pas spécifique à la ville mais au distributeur. Ces villes disposent donc d'une capacité d'action réduite - voire nulle - par rapport aux autres villes.

- Les gros consommateurs d'électricité (dont la consommation dépasse 0.5 GWh par an) peuvent, s'ils le souhaitent, se fournir sur le marché libre. Les données sur le marché libre n'étant pas intégrées dans la base de données utilisée pour le calcul, il n'est pas possible de prendre en compte cette consommation de courant dans l'indicateur. Il faut donc garder en tête que l'indicateur ne rend pas compte de toutes les sources d'approvisionnement en électricité consommées dans la commune. Il n'est, par ailleurs, pas possible d'estimer le nombre de gros consommateurs s'approvisionnant sur le marché libre, ni la part que cette consommation représente dans la consommation totale de la ville.
- Une part de l'électricité consommée par les villes provient de sources invérifiables. Cette part invérifiable peut considérablement varier d'une ville à l'autre. Elle est, dans le cadre du calcul de l'indicateur, entièrement attribuée aux énergies non-renouvelables.
- Il convient également de considérer la production décentralisée d'électricité qui n'est pas injectée dans le réseau. L'électricité provenant de telles installations (photovoltaïques ou éoliennes) n'est pas reflétée par l'indicateur. L'existence de telles installations peut théoriquement induire une distorsion dans la valeur de l'indicateur.
- Les données ne permettent pas de différencier la qualité de l'électricité d'origine hydraulique selon les labels disponibles sur le marché (Basic, Star, etc.).

Source des données

Swissgrid SA; Swisspower; Association des entreprises électriques AES

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 100 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 4: Consommation d'énergie

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La consommation d'énergie et les besoins globaux en énergie font partie, dans le monde entier, des principaux problèmes de durabilité, en raison de la consommation des ressources naturelles, des atteintes à l'environnement et des conflits politiques potentiels qui y sont liés. Un approvisionnement suffisant en énergie est toutefois indispensable à la prospérité et au maintien d'une économie efficace. La consommation d'énergies non renouvelables, disponibles en quantités limitées, risque de mettre à mal la capacité des générations futures à couvrir leurs besoins en énergie. La consommation d'énergie est étroitement liée à la thématique « Climat » du fait des émissions de CO₂ provenant des énergies fossiles.

Indicateur central

Consommation d'électricité

Définition

Consommation d'électricité par habitant/e

Unité : kWh / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

Cet indicateur montre la consommation d'électricité par habitant et habitante. Comme les données concernant la consommation finale d'énergie au niveau des villes n'ont pas la précision nécessaire pour établir des comparaisons, on se base ici, pour la thématique « Consommation d'énergie », sur la consommation d'énergie électrique. Celle-ci ne représente de nos jours que près d'un quart de la consommation d'énergie finale totale.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les villes.

Indications contextuelles

Les gros consommateurs (dont la consommation dépasse 0.5 GWh par an) qui se fournissent en électricité sur le marché libre ne peuvent pas être pris en compte par toutes les villes. Il n'est procédé à aucune estimation de ces consommateurs. Si disponible, la consommation totale d'électricité qui est distribuée par le réseau est prise en compte.

De même, l'indicateur ne tient pas compte de la consommation d'électricité produite de manière décentralisée et non-injectée dans le réseau.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 2'000 kWh / habitant/e

Limite supérieure : 14'000 kWh / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 5: Climat

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine font partie des principaux défis du développement durable. Leurs conséquences sont différentes d'une région du globe à l'autre. Ils peuvent par exemple se traduire par des sécheresses particulièrement longues, des événements météorologiques extrêmes, des modifications des paysages et des écosystèmes ou la hausse du niveau des mers. En Suisse, les régions alpines sont particulièrement exposées aux conséquences des changements climatiques. Par leur consommation, les pays industrialisés émettent directement et indirectement (importations) des quantités de gaz à effet de serre particulièrement importantes. De ce fait, ils sont les premiers à devoir prendre des mesures visant à freiner le réchauffement climatique et permettant l'adaptation à ces changements dans les pays concernés. Les émissions de gaz à effet de serre découlant en grande partie de la consommation d'énergie fossile, cette thématique est étroitement liée aux thématiques « Consommation d'énergie » et « Qualité de l'énergie ».

Indicateur central

Emissions de gaz à effet de serre

Définition

Emissions de gaz à effet de serre basées sur l'énergie primaire, par habitant/e et par année.

Le calcul de l'indicateur se base sur le logiciel ECORegion, version PRO 3.0. Les conditions générales suivantes s'appliquent (Standard KBSS - Klimabündnis-Städten Schweiz) :

- calcul des équivalents CO₂ selon SAR (IPCC 2nd Assessment Report)
- intégration des émissions énergétiques et non énergétiques de gaz à effet de serre
- intégration du trafic aérien.

Les changements de l'occupation des sols ne sont pas pris en compte.

Unité : tonnes d'équivalents CO₂ / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

En Suisse, ces émissions proviennent principalement de l'utilisation des combustibles et des carburants fossiles. Elles font l'objet de négociations et d'accords internationaux (Protocole de Kyoto). La loi sur le CO₂ dispose qu'en 2020 ces émissions (mesurées en équivalents CO₂) devront avoir diminué d'au moins 20 % par rapport aux valeurs de 1990. Le calcul des émissions de gaz à effet de serre se base principalement sur la statistique de l'énergie. En l'absence de données sur la consommation d'énergie dans toutes les villes, les valeurs de cet indicateur sont estimées au moyen d'un logiciel de comptabilité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. La comparabilité des résultats entre les villes n'est toutefois que partiellement garantie.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Cet indicateur est destiné au monitoring uniquement. Des comparaisons entre villes ne sont pas possibles.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 tonnes d'équivalents CO₂ / habitant/e

Limite supérieure : 10 tonnes d'équivalents CO₂ / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 6: Consommation des matériaux

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le développement durable exige une consommation modérée de matières premières. Une utilisation mesurée des matériaux et des matières premières renouvelables et non renouvelables est indispensable si l'on veut éviter aux générations d'aujourd'hui et de demain des problèmes d'approvisionnement et d'élimination des déchets. Dans ce sens, il s'agit de veiller à ce que les cycles de matériaux soient clos, à réduire la production de déchets et à valoriser ces derniers. On évitera également les atteintes à l'environnement causées par les déchets. L'idée est de viser la qualité de vie et l'efficacité économique tout en utilisant les ressources avec parcimonie et de manière efficace.

Indicateur central 1

Déchets urbains

Définition

Déchets urbains incinérés, plus les matières usagées récoltées séparément, par habitant/e (population résidante permanente au 31 décembre) et par année.

Seules les catégories suivantes de matières usagées récoltées séparément sont considérées :

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les déchets urbains comprennent les déchets produits par les ménages et ceux de composition analogue. Les catégories de matières usagées récoltées séparément retenues dans la présente définition sont celles qui sont le plus susceptibles d'être recensées uniformément aux échelles communale et cantonale.

Unité : Kg / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

Une forte production de déchets implique une forte consommation de matières ; en outre, l'élimination de ces déchets émet des polluants. La quantité de déchets urbains par habitant et par habitantes reflète la consommation de matières des ménages et des entreprises. L'indicateur de la quantité totale de déchets urbains prend en compte aussi bien les déchets incinérés que les matières recyclables collectées séparément.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La gestion des déchets urbains est principalement du ressort des cantons et des communes. Il n'existe en outre pas de recommandation fédérale sur la manière de comptabiliser les déchets. Par conséquent, la comparabilité des données est limitée.

Indications contextuelles

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que les villes touristiques, ainsi que celles dont le solde pendulaire est positif, obtiendront des valeurs plus élevées pour l'indicateur.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 150 Kg / habitant/e

Limite supérieure : 600 Kg / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Indicateur central 2

Taux de collecte séparée

Définition

Taux de collecte séparée = [Matières usagées récoltées séparément] / ([Déchets urbains incinérés] + [Matières usagées récoltées séparément]).

Seules les catégories suivantes de matières usagées récoltées séparément sont considérées :

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les déchets urbains comprennent les déchets produits par les ménages et ceux de composition analogue.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Le taux de collecte séparée met en évidence la proportion de déchets urbains collectés séparément en vue de leur recyclage. Ce dernier contribue à réduire la consommation de matières et d'énergie et à boucler les cycles de matières.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'absence d'uniformité dans la manière de collecter et de comptabiliser les déchets n'est certainement pas sans influence sur les valeurs de l'indicateur.

Indications contextuelles

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que les modalités de collecte des déchets varient considérablement d'une commune à l'autre.

L'indicateur ne tient pas compte de toutes les matières récoltées séparément (par ex. le PET ou les déchets verts). Les catégories de déchets sur lesquelles se concentre l'indicateur sont celles qui sont le plus susceptibles d'être collectées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire suisse.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 60 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 7: Régime des eaux

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'eau est une ressource vitale pour les êtres humains, les animaux et les plantes. Le manque d'eau est un problème de première priorité dans bon nombre de pays. En Suisse, c'est la préservation du régime naturel des eaux qui importe davantage. Des quantités d'eau considérables sont soustraites au cycle naturel de l'eau par la consommation d'eau, par l'imperméabilisation du sol et par la production d'énergie. Le traitement de l'eau potable et des eaux usées demandent en outre beaucoup d'énergie et de dépenses sur les plans technique et financier.

Indicateur central

Écoulement des eaux via les STEP

Définition

Moyenne mobile sur trois ans du volume d'arrivée des eaux aux STEP par habitant/e raccordé/e et par année.

La valeur de l'indicateur enregistre l'afflux avant la phase de traitement mécanique et tient donc compte des eaux usées rejetées après le bassin de décantation primaire (entre les phases de traitement mécanique et biologique). Les déversements d'eaux mixtes avant la STEP ne sont pas inclus.

Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte.

L'indicateur vise à mesurer la quantité d'eau soustraite au cycle naturel de l'eau. Le tableau de [l'annexe 1](#) indique dans quelle mesure les principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel sont prises en compte dans la valeur de l'indicateur.

Unité : m³ / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

La consommation d'eau potable et d'eau pour l'industrie ainsi que l'imperméabilisation des surfaces soustraient d'importantes quantités d'eau au cycle naturel de l'eau. Une grande partie de ces eaux passe par les stations d'épuration des eaux (STEP). La quantité d'eau traitée par les STEP témoigne ainsi des comportements vis-à-vis de l'eau comme ressource naturelle. Le calcul de l'indicateur se base sur le volume d'eau à l'entrée des STEP, dont une partie est constituée par les eaux pluviales drainées par les égouts. De ce fait, l'indicateur est aussi influencé par les conditions atmosphériques.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les villes. Certaines données sont disponibles dans certaines villes, mais pas dans d'autres : par exemple, certaines villes disposent de données sur le nombre d'habitants et d'habitantes raccordés aux STEP, alors que d'autres sont contraintes d'utiliser la population résidante permanente.

Indications contextuelles

Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de comparaisons transversales.

- L'activité d'une STEP ne s'arrête pas toujours aux frontières d'une commune. Dans ces cas, la valeur de l'indicateur se réfère, en général, aux différentes communes dont la STEP épure les eaux et non uniquement à la ville participant au Cercle Indicateurs.
- Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte par l'indicateur bien que certaines d'entre elles traitent les eaux usées de certains ménages. Cette information n'est donc pas reflétée par l'indicateur.

- Dans certains cas, le réseau des eaux usées est séparé de celui des eaux de pluie (réseau séparatif). Lorsque ce n'est pas le cas (réseau unitaire), c'est-à-dire lorsque les eaux de pluie et les eaux usées sont toutes deux acheminées vers la STEP, le niveau et l'intensité des précipitations peuvent considérablement influencer la valeur de l'indicateur.

- L'indicateur ne tient pas compte des déversements d'eaux non traitées ou mixtes dans le milieu naturel lorsque les canalisations ou la STEP sont saturées (en cas de pluies très abondantes notamment). Une STEP sous-dimensionnée par rapport au volume d'eau qu'elle doit traiter pourrait obtenir une bonne valeur pour l'indicateur alors qu'elle rejette, en réalité, des eaux non traitées dans le milieu naturel. Estimer ce que représentent ces volumes d'eaux faciliterait l'interprétation de l'indicateur. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles pour toutes les STEP.

- Des problèmes se posent également en cas d'infiltration d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Une eau parasite est une eau qui transite dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir (par exemple, lorsque de l'eau provenant des nappes phréatiques s'infiltré dans les réseaux – unitaires ou séparatifs – en raison du manque d'étanchéité de ceux-ci). Le volume de ces eaux peut également influencer sur les valeurs de l'indicateur.

Enfin, il faut tenir compte du fait que l'indicateur ne saurait parfaitement rendre compte de l'ensemble du phénomène de soustraction des eaux à leur cycle naturel. Les volumes d'eau qu'utilisent les centrales nucléaires, les centrales hydrauliques et – en partie – l'industrie ne sont pas reflétés dans les données de l'indicateur puisque ces eaux ne sont pas traitées par les STEP communales. Il en va de même pour l'eau utilisée lors d'arrosages (jardins ou surfaces agricoles).

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 m³ / habitant/e

Limite supérieure : 450 m³ / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 8: Qualité de l'eau

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain passe par une eau de bonne qualité. A l'échelle mondiale, la pollution des eaux représente toujours un problème grave. En Suisse, grâce aux stations d'épuration et aux réglementations dans le domaine de l'agriculture, la protection des eaux est relativement avancée. Certains polluants, comme les nitrates, posent toutefois problème, de même que les micropolluants, qui ne sont pas éliminés par les stations d'épuration. Le traitement des eaux usées demande en outre beaucoup d'énergie et de dépenses sur les plans technique et financier.

Indicateur central

Émissions de substances polluantes à la sortie des STEP

Définition

Emissions de substances polluantes à la sortie des STEP par habitant/e raccordé/e sur la base d'un facteur agrégé considérant la demande en oxygène (demande biochimique en oxygène DBO5, ou demande chimique en oxygène DCO si la DBO5 n'est pas mesurée) et les concentrations d'ammonium et de phosphore (moyennes annuelles) par rapport aux valeurs limites correspondantes pour les eaux déversées contenues dans l'ordonnance sur la protection des eaux et multiplié par le volume d'écoulement de la STEP.

L'indicateur représente un volume d'écoulement virtuellement augmenté par la charge de polluants.

Unité : Unités de charge / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

Les eaux usées, même après leur traitement par les stations d'épuration des eaux (STEP), polluent les eaux naturelles et, par ce biais, les écosystèmes de manière générale. L'indicateur met en évidence la qualité de l'eau à la sortie des STEP, en se basant sur des substances fertilisantes ou polluantes témoins ; il montre donc le taux de pollution des eaux traitées avant qu'elles soient rejetées dans les cours d'eau ou les lacs. Les valeurs limite en substances polluantes des eaux traitées sont fixées dans l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux). Les données du Réseau national d'observation de la qualité des eaux souterraines (NAQUA), sur lesquelles se base l'indicateur des cantons, ne sont pas représentatives à l'échelle communale et ne peuvent donc pas être utilisées pour l'indicateur des villes.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les mesures nécessaires au calcul de l'indicateur sont, globalement, réalisées aux mêmes étapes du processus d'assainissement dans les différentes STEP. Les prélèvements pour le dosage des concentrations de polluants ont lieu en fin de filière, après la décantation secondaire ; les mesures du volume total d'écoulement des eaux (déversements y compris) sont, quant à elles, réalisées à l'entrée de la STEP.

Il faut toutefois considérer que certaines stations filtrent les eaux après la décantation secondaire, alors que d'autres stations ne le font pas. Dans certains cas, le dosage des polluants est réalisé directement après la décantation secondaire, dans d'autres cas après cette étape supplémentaire de filtrage.

Indications contextuelles

Les éléments suivants doivent être pris en considération lors de comparaisons transversales.

- L'indicateur ne tient pas compte des déversements d'eaux non traitées ou mixtes dans le milieu naturel lorsque les canalisations ou la STEP sont saturées. Une STEP sous-dimensionnée par rapport au volume d'eau qu'elle doit traiter, pourrait obtenir une bonne valeur pour l'indicateur alors qu'elle rejette, en réalité, de grandes quantités d'eaux non traitées dans le milieu naturel. Estimer ce que représentent ces volumes d'eaux faciliterait l'interprétation de l'indicateur. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles pour toutes les STEP.
- Le volume total d'écoulement des eaux peut varier en fonction de si le réseau est séparatif (le réseau des eaux usées est séparé de celui des eaux de pluie) ou unitaire. Si le réseau est unitaire, l'intensité des précipitations peut considérablement influencer sur le volume d'écoulement de la STEP.
- L'activité d'une STEP ne s'arrête pas toujours aux frontières d'une commune. Dans ces cas, les valeurs de l'indicateur se réfèrent, en général, aux différentes communes dont la STEP épure les eaux et non uniquement à la ville participant au Cercle Indicateurs.
- Selon [l'annexe 3.1](#) de l'OEaux qui fixe les exigences relatives au déversement des eaux polluées, la concentration d'ammonium autorisée est limitée à 2 mg/l N. Les STEP rejetant leurs eaux traitées directement dans un lac et non dans un cours d'eau ne sont cependant pas tenues de respecter ces exigences. Les concentrations d'ammonium devant être fournies par les villes reliées à de telles STEP sont alors soit indisponibles, soit particulièrement hautes par rapport à la valeur limite. Dans le premier cas, la comparabilité de l'indicateur se trouve alors réduite. Dans le second cas, cela pourrait expliquer une éventuelle valeur élevée de l'indicateur.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Pas encore déterminé

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Unités de charge / habitant/e

Limite supérieure : 600 Unités de charge / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 9: Utilisation du sol

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le sol est une ressource indispensable à la vie. S'agissant d'une ressource limitée, et non renouvelable, il doit faire l'objet d'une utilisation mesurée en vue de sa sauvegarde pour les générations présentes et futures. Alors qu'au niveau global, la diminution et la dégradation des terres fertiles sont au centre de la question de l'utilisation du sol, le problème principal, dans les pays industrialisés, réside dans l'extension continue des constructions et, partant, dans l'imperméabilisation du sol. Aux besoins socio-économiques tels que la mobilité, les loisirs et le logement s'opposent la nécessité de préserver des terres de grandes valeurs naturelle et agricole. La sauvegarde de la nature et des paysages de valeur est traitée spécifiquement dans la thématique « Nature et paysage ».

Indicateur central

Surface bâtie

Définition

Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m² par habitant/e (population résidante moyenne).

Sont prises en considération les surfaces suivantes de la catégorie « surface d'habitat et d'infrastructure » de la statistique de la superficie :

- « aires industrielles et artisanales »
 - « aires de bâtiments »
 - « surfaces de transport »
 - « surfaces d'infrastructure spéciales »
- (=surfaces d'habitat et d'infrastructure moins les « espaces verts et les lieux de détente»).

Pour la liste détaillée des surfaces d'habitat et d'infrastructure, se référer à la Statistique de la superficie 2004/09.

Unité : m² / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

L'extension des surfaces bâties se fait au détriment des paysages et écosystèmes proches de l'état naturel et des surfaces agricoles. Les terres cultivables de qualité sont les premières touchées. En outre, l'imperméabilisation des surfaces perturbe le régime naturel des eaux. L'indicateur montre la proportion de surface consacrée par habitant et habitantes à l'habitat et aux infrastructures.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Il peut y avoir jusqu'à cinq ans d'écart entre les données de deux villes (par ex. les vues aériennes des villes genevoises et vaudoises ont été prises en 2004 alors qu'elles ont été prises en 2008 à Saint-Gall et à Winterthur). En dehors de cela, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Source des données

OFS – Statistique suisse de la superficie (AREA), Statistique de l'état annuel de la population (ES-POP)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m² / habitant/e

Limite supérieure : 400 m² / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 10: Qualité du sol

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La préservation de la fertilité du sol est un impératif majeur du point de vue du développement durable. Un sol sain est indispensable pour le cycle de l'eau et pour l'alimentation des hommes et des animaux. Considérée globalement, la qualité du sol est affectée par l'intensification de la production agricole (utilisation excessive, érosion, désertification) et par les substances polluantes. En Suisse, l'attention se porte surtout sur la pollution par des substances non ou difficilement dégradables et sur les sites contaminés ainsi que sur l'érosion, la compression et l'imperméabilisation du sol.

Pas d'indicateur

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 11: Qualité de l'air

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La qualité de l'air a une influence sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Dans les villes et les agglomérations, les particules fines, les oxydes d'azote et l'ozone contribuent au développement de maladies des voies respiratoires et de maladies cardiovasculaires. L'ozone touche aussi particulièrement les régions rurales et d'altitude. La pollution atmosphérique, notamment par les oxydes d'azote et l'ammoniac, peut en outre contribuer à l'acidification et à la surfertilisation des sols et des eaux, et par conséquent au recul de la diversité des espèces. Les polluants atmosphériques sont générés principalement par le trafic routier, mais aussi par les installations de combustion et de chauffage, le trafic ferroviaire et aérien, ainsi que les activités industrielles et agricoles.

Indicateur central

Indice de Pollution Long terme (IPL)

Définition

L'IPL est un indice mixte de pollution de l'air qui tient compte des effets sur la santé humaine résultant d'une exposition chronique à de l'air pollué. Il est calculé sur la base des valeurs annuelles de concentrations de trois polluants : les poussières fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). Les concentrations de ces trois polluants sont mises en relation avec les valeurs limites d'immission fixées dans l'Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair). Les valeurs obtenues sont pondérées pour tenir compte des effets chroniques très différents de ces polluants sur la santé (poids : 4.5 pour les PM10, 4.5 pour le NO₂, 1 pour l'O₃).

Le calcul de l'Indice de Pollution Long terme est décrit en détail dans la Recommandation n° 27b de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air): (www.cerclair.ch/fr/empfehlungen). Cette recommandation contient également d'autres informations relatives à l'IPL aux pages 6 à 8.

La méthode de calcul de l'IPL a été définie à l'origine pour être appliquée au niveau d'une station de mesure. Cette méthode a été adaptée aux besoins du Cercle Indicateurs pour calculer l'IPL d'une commune ou d'un canton. Pour cela, une carte de distribution de l'IPL ayant une résolution à l'hectare a été produite au moyen d'une modélisation, sur la base de cartes de répartition de polluants au niveau suisse. Cette carte a ensuite été combinée avec des données de densité de la population. Les données de population à l'hectare avant 2010 proviennent du recensement fédéral de la population de 2000 et ont été adaptées aux années concernées avec les données de la population résidente permanente à la fin de l'année. Le résultat de ces calculs est un IPL pondéré en fonction de la population pour les cantons et les communes.

La Recommandation Cercl'Air n° 27c («Calcul de l'indicateur Env 11 pollution de l'air du Cercle Indicateurs pour les cantons et les communes») contient de plus amples informations sur la méthode de calcul de l'IPL au niveau d'un canton ou d'une commune (www.cerclair.ch/fr/empfehlungen).

Unité : Indice (nombre entier entre 1 et 6)

Justification du choix de l'indicateur

Les trois principaux polluants qui nuisent à la qualité de l'air sont les poussières fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone proche du sol (O₃). Ces polluants ont des effets négatifs sur la santé humaine et sur les écosystèmes. L'indice de pollution long terme exprime, par une valeur unique, la pollution de l'air par ces trois substances pendant une année. Il tient compte des valeurs limites de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Evolution visée : diminution

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Indications pour les comparaisons transversales

Le calcul des valeurs est réalisé à partir d'une modélisation de la concentration annuelle moyenne des trois polluants composant l'IPL sur le territoire suisse. Lors de l'interprétation des résultats, il faut garder en tête que les valeurs de l'IPL à l'échelle de l'hectare sont le fruit de ces modélisations et qu'elles ne reflètent donc pas directement une mesure prise sur le terrain.

Source des données

OFS – Recensement fédéral de la population (RFP), Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); OFEV

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les quatre ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1

Limite supérieure : 6

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Dimension : Economie

Thématique Écon 1: Revenu

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Un revenu suffisant permet de couvrir les besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement et la santé. Il influe par ailleurs sur la qualité de vie dans le sens où il permet notamment de se déplacer, d'assurer la garde de ses enfants, et d'accéder à la culture et aux loisirs. Un revenu suffisant permet aussi à l'individu d'entretenir ses ressources personnelles, en poursuivant sa formation, par exemple. Le niveau de consommation augmente généralement avec les revenus. Cela a un impact positif sur l'économie, et engendre également une pression accrue sur les ressources naturelles. Par conséquent, il est important que la consommation ménage les ressources naturelles. Il importe en outre que les revenus soient distribués de manière équitable dans une perspective de cohésion sociale. Cet aspect est traité dans la thématique « Répartition des revenus et de la fortune ».

Indicateur central

Revenu imposable moyen des personnes physiques

Définition

Total des revenus imposables des personnes physiques déterminants pour l'impôt fédéral direct, divisé par le nombre de contribuables. Les cas normaux et les cas spéciaux (taxation forfaitaire selon la dépense, taxations partielles, etc.) sont pris en compte.

Unité : CHF/contribuable

Justification du choix de l'indicateur

Le niveau de revenu d'un individu influence de manière décisive la marge de manœuvre dont il dispose pour couvrir ses besoins matériels. Le revenu imposable moyen des personnes physiques rend compte de la situation matérielle moyenne des individus. L'indicateur ne donne aucune information sur la répartition des richesses au sein de la société. En outre, il faut tenir compte du coût de la vie dans la ville en question, car ce facteur conditionne la marge de manœuvre financière des personnes.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Le revenu imposable déterminant pour l'impôt fédéral direct est calculé selon les mêmes critères sur l'ensemble du territoire suisse. Les comparaisons transversales sont donc possibles.

Indications contextuelles

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte que les individus à très faibles revenus, de même que les personnes imposées à la source, n'apparaissent pas dans les données.

Indications pour l'interprétation des séries temporelles

Lors de l'analyse des séries temporelles, il faut garder à l'esprit que les déductions admises pour l'impôt fédéral direct varient d'une année à l'autre, ce qui a une influence sur le montant du revenu imposable.

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

4 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 40'000 CHF/contribuable

Limite supérieure : 100'000 CHF/contribuable

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Écon 2: Coût de la vie

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Disposer de ressources matérielles suffisantes permet de couvrir les besoins de base et nombre d'autres besoins qui contribuent à la qualité de la vie. Mis à part le revenu, le coût de la vie, en particulier le coût des aliments, du logement et des services de santé a une forte influence sur le bien-être matériel des ménages privés. Plus le coût de la vie est bas, plus la marge de manœuvre des ménages est importante, par exemple, pour des dépenses en faveur de la formation continue, ou l'achat de produits respectant des normes environnementales ou issus du commerce équitable. Un coût de la vie élevé représente un risque de pauvreté notamment pour les personnes à bas revenus dont la marge de manœuvre est limitée. Le coût de la vie est en outre un important facteur macroéconomique: l'attractivité du canton ou de la ville baisse si ce coût est très élevé.

Indicateur central

Niveau des loyers

Définition

Loyer moyen par m² de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles).

Unité : CHF / m²

Justification du choix de l'indicateur

Le loyer représente une part considérable du budget de la plupart des ménages ; il peut réduire fortement les ressources disponibles pour les autres dépenses, notamment dans le cas des ménages à bas revenus. Le niveau des loyers montre quelle somme est affectée en moyenne à la couverture d'un besoin fondamental, celui de disposer d'un toit. L'indicateur tient compte uniquement des loyers des logements disponibles sur le marché et proposés au public. Ceux-ci ne constituent qu'une petite partie du parc locatif. Le niveau des loyers de l'ensemble de ce parc n'est en effet pas calculé régulièrement.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les données servant au calcul sont issues d'annonces paraissant dans la presse ou sur internet. Le nombre d'observations sur lequel se base le calcul est donc assez variable d'une ville à l'autre. Les résultats des villes dont les valeurs se basent sur un petit nombre d'annonces peuvent être soumis à de plus fortes variations d'une année à l'autre.

Indications contextuelles

Pour interpréter les résultats, il importe de mettre les loyers en relation avec le niveau de vie régional (indicateur central pour le champ thématique Revenu). Il convient également d'observer que les valeurs des loyers provenant de la banque de données de Wüest & Partner ne recensent que les loyers des logements actuellement sur le marché et faisant l'objet d'une annonce publique. Pour les villes souffrant d'une pénurie de logements à louer, la distorsion par rapport à la valeur médiane de l'ensemble des logements à louer est importante puisque seul un petit nombre de logements, plutôt chers, sont pris en compte.

Indications pour l'interprétation des séries temporelles

Il est à noter que l'indicateur n'est pas corrigé de l'inflation. En règle générale, les loyers sont au minimum stables voire augmentent, sauf en période de déflation. En outre, le niveau des loyers devrait être mis en relation avec le revenu disponible. Il n'existe toutefois pas de données sur le revenu disponible à l'échelle des villes.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Source des données

Wüest & Partner

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 CHF / m²

Limite supérieure : 30 CHF / m²

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 3: Marché du travail

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'efficacité économique et la qualité de la vie de la population sont meilleures si le marché du travail garantit un bon équilibre entre offre et demande. Le travail rémunéré permet à l'individu d'assurer sa subsistance et favorise son intégration sociale. Il importe que tous les groupes de la population soient intégrés au marché du travail et que tout le monde ait les mêmes chances d'y accéder. Le marché du travail d'une région sera d'autant plus durable que les possibilités de travailler offertes à la population locale seront suffisantes et adéquates. Pour être performante, l'économie doit pouvoir compter sur un réservoir suffisamment important et adapté de main-d'œuvre.

Indicateur central

Taux de chômage

Définition

Taux de chômage communal (selon la statistique du SECO), moyenne annuelle.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Un taux de chômage bas montre que le marché du travail fonctionne bien et que les personnes cherchant un emploi disposent d'une offre de places de travail suffisante. Le taux de chômage calculé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) tient compte de toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP). Il n'inclut donc pas les chômeurs et chômeuses en fin de droit ni certaines autres catégories de personnes sans emploi, telles que les personnes qui cherchent à se réinsérer dans la vie professionnelle après une période sans activité lucrative.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch

Indications contextuelles

Les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre dans l'application de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI). La mise en œuvre de la loi peut varier dans l'exécution des sanctions (pénalités), dans l'étendue des mesures actives proposées aux chômeurs (formations, coaching etc.), dans la mise en place de prestations cantonales complémentaires etc. Ces différents éléments pourraient influencer sur les taux de chômage des villes.

Source des données

OFS – Relevé structurel (RS); SECO – Statistique du chômage

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1 %

Limite supérieure : 15 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Écon 4: Investissements

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les investissements privés et publics permettent de maintenir ou de développer le capital manufacturé, qui englobe les actifs fixes, tels que les bâtiments et les ouvrages de génie civil, les machines et les biens d'équipement. Ces investissements sont à la base de la production et représentent de ce fait un élément important du développement durable. Les investissements dans les transformations et l'entretien préservent la valeur du capital manufacturé et réduisent les risques financiers y relatifs pour les générations à venir. Les investissements dans le capital produit doivent contribuer au développement d'une économie socialement acceptable et qui utilise les ressources de manière efficace.

Indicateur central

Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Définition

Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées).

Le total des dépenses pour la construction comprend les investissements pour nouvelles constructions (publics ou privés), les investissements pour agrandissements et transformations (publics ou privés) ainsi que les dépenses pour travaux d'entretien publics.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les investissements dans les travaux de transformation et d'entretien ont pour but de conserver les bâtiments et infrastructures existants. Ils peuvent entraîner des économies d'énergie et éviter que certaines charges financières soient léguées aux générations suivantes.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Source des données

OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans (3 ans dès le relevé 2017)

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 80 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 5: Principe du pollueur-payeur

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Il est essentiel pour la viabilité à long terme et pour une gestion responsable des ressources que la production et la consommation de biens et de services couvrent les coûts environnementaux et sociaux qu'elles engendrent. Le principe de causalité (ou du pollueur-payeur) vise à internaliser ces coûts externes en les incluant dans les prix des biens et des services afin que ces derniers reflètent mieux la rareté des ressources naturelles. Pris dans son sens le plus étroit, il signifie notamment que les coûts directs d'élimination des déchets ou d'épuration des eaux usées sont supportés par les responsables et non par l'Etat et la collectivité. Au sens large, le principe de causalité implique d'intégrer également dans les prix les coûts indirects liés, par exemple, aux problèmes de santé et aux dégâts causés aux immeubles par la pollution de l'air, ou encore aux mesures d'adaptations aux changements climatiques.

Indicateur central

Application du principe de causalité

Définition

Degré de couverture des coûts globaux des entreprises communales de gestion des déchets et des eaux usées. Somme des revenus de toutes les entreprises considérées (les différents revenus sont éventuellement multipliés par le quota de participation de la ville) divisée par la somme des charges (éventuellement multipliées par le quota de participation de la ville).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Pas encore disponible.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité de l'indicateur dépend de la qualité des données fournies par les villes participantes.

Source des données

Données des villes; Offices statistiques des villes/cantons de l'Audit Urbain

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 50 %

Limite supérieure : 100 %

Thématique Écon 6: Utilisation efficace des ressources

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'utilisation efficace des ressources est essentielle pour la viabilité à long terme et la gestion responsable des ressources naturelles. Pratiquée sur l'ensemble du cycle, soit de l'obtention des matières premières à l'élimination et au recyclage, l'utilisation efficace des ressources favorise l'efficacité économique, tout en réduisant la consommation de ressources renouvelables et non renouvelables. L'efficacité des ressources est une condition indispensable pour découpler durablement la croissance économique de la charge environnementale induite. Le découplage peut être absolu ou relatif. Le découplage est absolu si la pression environnementale est stable ou en diminution, tandis que l'économie croît. Le découplage est relatif lorsque la pression environnementale croît moins fortement que l'économie.

Pas d'indicateur

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 7: Innovations

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les innovations permettent d'accroître l'efficacité des processus, des services et de l'utilisation des ressources. De nature technologique, sociale ou organisationnelle, elles visent à apporter de nouveaux bénéfices et à améliorer la réussite sur le marché des entreprises, ainsi qu'à apporter des solutions à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits. La capacité d'innovation d'un système économique, et plus généralement de la société dans lequel il s'inscrit, est un facteur majeur de sa prospérité à long terme. En outre, la présence d'entreprises et d'institutions novatrices accroissent l'attractivité d'un canton ou d'une ville. Au sens du développement durable, les activités novatrices doivent contribuer à une transition vers une économie verte et équitable, capable de couvrir les besoins de la société sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Indicateur central

Emplois dans des branches innovatrices

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire.

Les listes de branches innovatrices sont fournies par l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Le KOF établit ces listes dans le cadre des enquêtes sur l'innovation mandatées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (enquêtes trisannuelles jusqu'en 2011, puis bisannuelles). Elles sont issue d'une analyse séparée des secteurs « industrie » et « construction + services ».

À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les listes des branches sont tirées de classifications internationales (Organisation de coopération et de développement économiques OCDE et Office statistique de l'Union européenne Eurostat).

Pour les relevés du Cercle Indicateurs antérieurs à 2015, les listes de branches innovatrices découlent directement des résultats des enquêtes sur l'innovation 2002, 2005 et 2008. Jusqu'à l'enquête sur l'innovation de 2008, le KOF calculait en effet un indicateur agrégé reposant sur 17 indicateurs individuels rangés en trois groupes :

- Groupe 1 : indicateurs d'input : dépenses pour la recherche, le développement, la construction/design, investissements consécutifs, dépenses d'informatique. Ces cinq indicateurs sont mesurés sur une échelle d'intensité à 5 niveaux et sont présentés séparément pour les innovations au niveau des produits et les innovations au niveau des processus.
- Groupe 2 : indicateurs d'output brevets oui/non, nombre de brevets par collaborateur, autres droits oui/non (Copyright, marques, design industriel).
- Groupe 3 : indicateurs axés sur le marché : part dans le chiffre d'affaires de trois catégories de produit innovateurs : nouveaux produits, ensemble des produits innovateurs – i.e. y compris produits sensiblement améliorés – ainsi que nouveautés sur le marché. En outre, un indicateur d'amélioration de la position sur le marché du point de vue des coûts a été inclus (« réduction des coûts grâce aux innovations au niveau des processus oui/non »).

La méthode de calcul de l'indicateur agrégé présentée ci-dessus vaut pour l'enquête sur l'innovation 2008 et est légèrement différente de la méthode utilisée pour les enquêtes précédentes. Pour de plus amples informations méthodologiques, se référer aux rapports « Strukturberichterstattung : Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft – Eine Analyse der Ergebnisse der Innovationserhebung » publiés en 2004, 2007 et 2010 par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les listes de branches innovatrices sont disponibles dans [l'annexe 2](#).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La proportion d'emplois dans des branches innovatrices témoigne de la vigueur de ces branches et donc de la capacité d'innovation de l'économie. L'indicateur se concentre sur les innovations en matière de processus et sur les innovations technologiques.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La liste des branches innovatrices est définie au niveau national. De ce fait, l'indicateur ne tient pas compte des branches qui sont particulièrement innovatrices dans une ville, mais qui ne sont pas considérées comme telles au niveau suisse. L'indicateur ne mesure donc pas la performance innovatrice des entreprises d'une ville mais la présence d'emplois dans des branches considérées comme innovatrices au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Source des données

OFS – Recensement des entreprises (RE), Statistique structurelle des entreprises (STATENT); EPF de Zurich – Konjunkturforschungsstelle (KOF)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Emplois équivalents plein temps :

Les données concernant les emplois équivalents plein temps pour les relevés 2005, 2007 et 2011 du Cercle Indicateurs proviennent du Recensement des Entreprises (RE), qui était réalisé trois fois par décennie. Le décalage temporel est ainsi de deux à quatre ans. À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les données des emplois équivalents plein temps proviennent de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), publiée annuellement. Le décalage temporel avec les données de la STATENT est de quatre ans.

Listes de branches innovatrices :

Pour les relevés 2005, 2007 et 2011 du Cercle Indicateurs, les listes de branches innovatrices proviennent des enquêtes sur l'innovation du KOF 2000-2002, 2003-2005 et 2006-2008. Le décalage temporel est de deux à quatre ans. À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les listes des branches sont tirées de classifications internationales dont le rythme d'actualisation n'est pas connu. Il n'est par conséquent pas possible de déterminer un décalage temporel.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 70 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 8: Structure économique

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Un bien-être garanti à long terme dépend d'une économie performante et orientée vers l'avenir. Une structure économique diversifiée, avec des entreprises actives dans différentes branches économiques, garde sa flexibilité et écarte les risques de dépendance envers une activité économique particulière. La spécialisation peut toutefois aussi avoir des avantages en termes de concurrence entre régions. La politique économique doit donc trouver le bon équilibre entre flexibilité et valorisation des atouts régionaux. Une structure économique saine se caractérise par la présence de branches à haute valeur ajoutée, par une productivité du travail élevée, par de bonnes conditions de travail et par une utilisation efficace des ressources.

Indicateur central

Emplois dans des branches à productivité du travail élevée

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Les branches à productivité du travail élevée sont les branches dont la productivité du travail est supérieure à la moyenne suisse.

La détermination des branches à productivité du travail élevée se fait au niveau national et se base sur des données de niveaux de productivité à prix courants. Les listes de branches à productivité du travail élevée sont disponibles dans [l'annexe 3](#).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les branches à productivité du travail élevée contribuent au maintien et à l'amélioration de l'efficacité économique. Elles sont donc un élément important de la capacité productive et de la capacité de développement de l'économie. Leur présence influence la productivité de la structure économique du territoire concerné. La proportion d'emplois dans des branches à productivité du travail élevée témoigne de la vigueur de ces branches.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La liste des branches à productivité du travail élevée est définie au niveau national. De ce fait, l'indicateur ne tient pas compte des branches qui présentent une productivité du travail élevée dans une ville, mais qui ne sont pas considérées comme telles au niveau suisse. L'indicateur ne mesure donc pas la productivité du travail des entreprises d'une ville, mais la présence d'emplois dans des branches à productivité du travail élevée au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Source des données

OFS – Recensement des entreprises (RE), Statistique structurelle des entreprises (STATENT), Comptes nationaux (CN)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Emplois équivalents plein temps :

Les données concernant les emplois équivalents plein temps pour les relevés 2005, 2007 et 2011 du Cercle Indicateurs proviennent du Recensement des Entreprises (RE), qui était réalisé trois fois par décennie. Le décalage temporel est ainsi de deux à quatre ans. À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les données des emplois équivalents plein temps proviennent de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), publiée annuellement. Le décalage temporel avec les données de la STATENT est de quatre ans.

Liste des branches à forte productivité du travail :

La liste des branches à forte productivité du travail est publiée annuellement avec un décalage de trois ans par rapport au relevé du Cercle Indicateurs.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 70 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 9: Savoir-faire

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le savoir-faire de la population est une ressource importante pour la performance économique, la capacité d'innovation et la compétitivité, et donc pour le bien-être. Ce savoir-faire, c'est-à-dire les connaissances, les qualifications et les compétences de la population active, représente une ressource centrale en particulier pour la Suisse, qui ne dispose guère de matières premières et où le niveau des salaires est élevé en comparaison internationale. Les possibilités sur le marché du travail sont par ailleurs plus nombreuses pour les personnes qui ont un niveau de formation élevé. Au niveau global, le transfert du savoir-faire est un point central du développement durable. Il permet par exemple aux pays en développement d'utiliser les technologies respectueuses de l'environnement. Le savoir-faire est considéré ici comme un capital humain, facteur déterminant de la productivité du travail et de la capacité d'innovation ; l'aspect de la formation générale est traité dans la thématique « Formation ».

Indicateur central

Niveau de qualification

Définition

Disponibilité de population active hautement qualifiée : proportion de la population résidente âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Le niveau de qualification correspond à la proportion des personnes actives disposant d'une formation tertiaire (hautement qualifiées). Le savoir-faire détenu par les personnes actives et par la population dans son ensemble contribue à la productivité et à la capacité d'innovation de l'économie. Une forte proportion de personnes bénéficiant d'une formation tertiaire peut en outre avoir une influence positive sur la productivité du travail.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch

Source des données

OFS – Relevé structurel (RS)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 50 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Écon 10: Finances publiques

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les finances publiques des cantons et des villes doivent satisfaire deux exigences du développement durable: financer les besoins et permettre les investissements de la génération actuelle sans pour autant limiter la capacité d'action des générations futures. Il s'agit de maîtriser l'endettement public pour éviter de réduire les moyens pour les générations à venir de couvrir leurs besoins. La dette des finances publiques doit donc être supportable.

Indicateur central

Taux d'endettement net

Définition

Le taux d'endettement net illustre la part des revenus fiscaux annuels qui serait nécessaire pour amortir la dette nette. Il se calcule en divisant la dette nette I par les revenus fiscaux annuels.

La formule pour calculer le taux d'endettement net dans le modèle comptable harmonisé MCH2 est la suivante :

$$(20 \text{ Capitaux de tiers} - 2068 \text{ Subventions d'investissements inscrites au passif} - 10 \text{ Patrimoine financier}) / (40 \text{ Revenus fiscaux}).$$

La formule pour calculer le taux d'endettement net dans l'ancien modèle comptable harmonisé MCH1 est la suivante :

$$(20 \text{ à } 25 \text{ Capitaux de tiers} - 10 \text{ à } 13 \text{ Patrimoine financier}) / (40 \text{ Revenus fiscaux}).$$

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Le taux d'endettement est un indicateur classique de finances publiques et de développement durable. Il montre quelle est la charge financière que les projets d'aujourd'hui reportent sur les générations futures. Le service de la dette (paiement des intérêts et éventuellement remboursement annuel du capital emprunté) immobilise des ressources financières parfois considérables, ce qui peut restreindre la marge de manœuvre des cantons et des villes. La Confédération et de nombreux cantons se sont dotés d'un mécanisme de frein à l'endettement qui, en règle générale, prévoit que, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le montant total des dépenses ne doit pas excéder celui des recettes. Le taux d'endettement net fait en outre partie des indicateurs financiers de première priorité proposés par le MCH2 (voir [Annexe C, Tableau C.1](#)).

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le manuel du modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les valeurs indicatives suivantes pour l'interprétation du taux d'endettement net :

- moins de 100%: bon
- entre 100% et 150%: suffisant
- plus de 150%: mauvais.

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que le montant des revenus fiscaux utilisé dans le calcul de l'indicateur n'englobe pas les mêmes types d'impôts dans toutes les villes, chacune pouvant, dans une certaine mesure, choisir les impôts qu'elle prélève et selon quels critères. Ce manque d'uniformité n'est donc pas sans influence sur la comparabilité des résultats.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 200 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 11: Impôts

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les impôts sont importants à deux égards : d'une part, un bas niveau d'imposition renforce l'attractivité du lieu pour les entreprises et les particuliers, et préserve le revenu qui peut être affecté à la couverture d'autres besoins. D'autre part, les recettes fiscales permettent d'assurer des prestations publiques dont profitent les ménages privés et les entreprises. Des recettes fiscales élevées peuvent ainsi aussi avoir une influence positive sur la capacité de développement d'une région. Au sens du développement durable, il s'agit d'optimiser le rapport entre la charge fiscale et la capacité de l'État à assurer une redistribution équitable des richesses.

Indicateur central

Charge fiscale des personnes physiques

Définition

Charge fiscale imputable aux impôts communaux, cantonaux et paroissiaux pour une personne mariée, seule à exercer une activité lucrative dépendante, ayant 2 enfants et disposant d'un revenu professionnel annuel brut de 70'000 CHF. Le montant de 70'000 CHF a été fixé en se basant sur le revenu professionnel brut annuel médian des personnes salariées (temps plein et temps partiel) fourni par l'Enquête suisse sur la population active (ESPA).

Unité : CHF

Justification du choix de l'indicateur

L'indicateur rend compte de la charge fiscale des personnes physiques, sur la base d'un cas standard de la statistique fiscale. L'indicateur se focalise uniquement sur l'attractivité induite par un faible taux d'imposition : il ne prend pas en compte la question du financement des prestations publiques. Dans le cas des villes, on ne dispose pas d'un indice aussi fortement agrégé que l'Indice de l'exploitation du potentiel fiscal des cantons, qui tient compte de tous les types d'impôts, qu'ils touchent les personnes physiques ou les personnes morales.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1'000 CHF

Limite supérieure : 5'000 CHF

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

Thématique Écon 12: Production

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les formes de production respectueuses de l'environnement qui tiennent compte de critères sociaux sont essentielles pour une économie durable. Il s'agit par exemple d'opter pour l'utilisation efficace des ressources, pour les processus de production et produits écologiques, pour les achats durables, pour les courtes distances de transport et pour les produits locaux, ainsi que pour des conditions de travail justes et non discriminantes. Une région dont l'économie est orientée sur le développement durable peut aussi jouer cette carte dans la concurrence entre les sites d'implantation. Elle ne doit toutefois pas le faire aux dépens d'autres régions du monde dans lesquelles elle aurait, par exemple, transféré les processus de production non respectueux de l'environnement et gourmands en énergie et les charges environnementales s'y rapportant. Pour une petite économie tournée vers les exportations comme celle de la Suisse, la production a aussi une importance globale. Elle doit respecter certains critères écologiques et sociaux.

Pas d'indicateur

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Dimension : Société

Thématique Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La qualité de l'habitat a une grande influence sur le bien-être. Elle englobe des aspects tels que la qualité de l'environnement du logement (par ex. la présence de lieux de rencontre) et du bâtiment, le calme, la qualité de l'air, l'accessibilité aux transports publics, la proximité d'écoles, etc. En Suisse, la qualité de l'habitat est influencée principalement par les nuisances causées par le bruit du trafic et par l'accès aux transports publics et à d'autres infrastructures telles que les écoles ou les commerces. L'accès pour toutes et tous à des logements de bonne qualité constitue donc aussi un élément déterminant de la qualité de vie. Outre la promotion de la qualité de l'habitat, il s'agit, au sens du développement durable, de veiller également à la protection des ressources naturelles, d'où le lien étroit avec la thématique «Utilisation du sol».

Indicateur central

Zones de modération du trafic

Définition

Somme des zones 30, zones de rencontre et zones piétonnes (selon l'ordonnance sur la signalisation routière OSR, Art. 22a, 22b et 22c) par rapport à la longueur totale des routes communales situées dans les zones à bâtir.

Ne sont pas comptées les routes nationales, les routes cantonales, les routes privées, les routes non goudronnées, les promenades, les pistes cyclables et les routes forestières et agricoles.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les zones de modération du trafic améliorent la qualité de l'habitat, car des véhicules qui circulent moins vite sont aussi moins bruyants. De fortes nuisances sonores peuvent entraîner du stress, de la nervosité et des troubles de la concentration. En outre, ces zones sont considérées comme moins dangereuses du point de vue du trafic, ce qui est important pour l'utilisation de l'espace public, par exemple par les enfants. Les données utilisées au niveau des cantons pour calculer l'indicateur des nuisances sonores ressenties ne sont pas disponibles à l'échelon des villes ; l'indicateur des zones de modération du trafic permet de mesurer indirectement la qualité de l'habitat dans les villes.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité de l'indicateur dépend de la qualité des données fournies par les villes participantes.

Indications contextuelles

Il convient d'observer que cet indicateur ne recense pas les routes peu fréquentées, qui offrent une qualité d'habitat élevée, mais où la vitesse ne serait pas limitée à 30 km/h. La proportion de telles routes peut varier d'une ville à l'autre.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 80 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 2: Mobilité

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La mobilité est un besoin social et économique fondamental. Toutes les personnes et les régions doivent y avoir accès. Un système de transport performant garantit à tous et à toutes l'accès aux commerces, aux loisirs, au lieu de travail, etc., la distance entre ces lieux et le domicile jouant un rôle important. Une mobilité efficace contribue par ailleurs à une économie efficace. L'impact environnemental de la mobilité est également un élément important du développement durable, notamment en ce qui concerne les nuisances dues au bruit et aux polluants, la consommation d'énergie et l'utilisation du sol. La mesure dans laquelle le principe du pollueur-payeur est appliqué exerce par ailleurs une influence sur le choix du moyen de transport utilisé.

Indicateur central

Distance jusqu'à l'arrêt de transports publics le plus proche

Définition

Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche, en mètres (moyenne pour la ville).

Unité : m

Justification du choix de l'indicateur

La distance entre le domicile et l'arrêt de transports publics le plus proche rend compte de l'accessibilité du système de transports publics. Ainsi, l'indicateur montre si les conditions permettant une mobilité respectueuse de l'environnement et aisément accessible à toutes les personnes sont réunies. Il ne tient pas compte d'autres critères de mobilité importants, tels que la fréquence à laquelle les arrêts sont desservis, leur durée et leur prix.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

L'indicateur se base sur les données de l'horaire électronique des entreprises suisses de transport (HAFAS). La qualité de l'indicateur dépend donc en grande partie de l'exhaustivité de cet horaire. Cette dernière est très élevée à partir des données 2009. Toutefois, certaines compagnies de transport urbain ou lignes de trafic local peuvent encore manquer de manière ponctuelle. Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut également prendre en considération le fait qu'il ne tient pas compte de la fréquence à laquelle les arrêts sont desservis.

Source des données

ARE

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m

Limite supérieure : 250 m

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 3: Santé

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La santé est un facteur clé de la qualité de vie. Cette notion englobe ici la protection et la promotion de la santé physique, psychique et sociale. La prévention des maladies, l'intégration de toute la population dans la promotion de la santé et la suppression des inégalités en matière de santé jouent également un rôle important. Une population en bonne santé contribue grandement à une économie performante. Les coûts d'un système global de soins de bonne qualité sont par contre particulièrement lourds à porter, notamment pour les classes de revenu les plus basses. Les risques pour la santé induits par la pollution de l'environnement doivent être réduits.

Indicateur central

Années de vie potentielles perdues

Définition

Pour tous les décès survenus avant 70 ans, somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès, divisé par le nombre d'habitants/es.

Le taux est standardisé pour 100'000 habitants/es et se base sur la structure démographique de la population européenne standard. La limite de 70 ans correspond à la définition de l'OCDE et permet ainsi les comparaisons internationales.

Unité : Années / 100'000 habitants/es

Justification du choix de l'indicateur

Le taux de mortalité prématurée résume l'ensemble des facteurs qui nuisent à la santé et mènent à un décès précoce, comme les maladies chroniques ou aiguës ou les accidents. Il tient également compte des décès que les comportements individuels, les mesures de promotion de la santé et de prévention ou le progrès médical auraient permis d'éviter. Les années de vie potentielles perdues à la suite de décès prématurés témoignent ainsi de l'état de santé de la population.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

A l'échelle des villes, les données sont soumises à de fortes variations d'une année à l'autre (les cas de décès avant 70 ans étant peu nombreux). Examiner une moyenne sur quatre ans permet, ainsi, de réduire le risque qu'une valeur ne soit due au hasard.

Source des données

OFS – Statistique des causes de décès et des mortinaissances (eCOD)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Pour l'instant, seule la valeur moyenne pour les années 1999-2002 est disponible.

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

N/A

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1'000 Années / 100'000 habitants/es

Limite supérieure : 6'000 Années / 100'000 habitants/es

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 4: Sécurité

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La sécurité physique et le sentiment de sécurité sont des besoins de base de la société. Ils sont déterminés, entre autres, par les risques d'être victime d'actes de violence, d'accidents de transport ou du travail et de catastrophes naturelles. Au sens de la solidarité intragénérationnelle, une société considérée comme sûre doit veiller à ce que ses membres les plus faibles puissent prendre part à la vie sociale en courant le moins de risques possible.

Indicateur central 1

Accidents de la circulation routière avec victimes

Définition

Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitants/es (population résidente permanente au 31 décembre) et par année. Le calcul se base sur le principe de territorialité.

Unité : Accidents / 1000 habitants/es

Justification du choix de l'indicateur

La sécurité routière est une condition de base du bien-être de tous les usagers et usagères de la route et du bon fonctionnement de la mobilité. Les accidents de la circulation compromettent la santé et la vie des personnes, et ont des répercussions négatives sur la qualité de l'habitat et du cadre de vie. Le nombre d'accidents de la route avec victimes rend ainsi compte du niveau de la sécurité routière.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales. Les données de la ville de Lausanne jusqu'en 2010 sont à considérer avec prudence car le nombre d'accidents sur autoroute résulte d'une estimation.

Indications contextuelles :

La valeur de l'indicateur dépend en grande partie du degré de fréquentation des routes et notamment de la présence d'autoroutes sur le territoire communal.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); OFROU – Accidents de la circulation routière (SVU)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Accidents / 1000 habitants/es

Limite supérieure : 8 Accidents / 1000 habitants/es

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Indicateur central 2

Vols par effraction

Définition

Nombre de vols par effraction (y c. les tentatives) dans les maisons individuelles et les immeubles locatifs qui ont été enregistrés par la police pour 1000 habitants/es (population résidante permanente au 31 décembre) et par an. Sont inclus les vols par effraction dans les caves, galetas et autres locaux annexes.

Unité : Vols / 1000 habitants/es

Justification du choix de l'indicateur

Le nombre de vols par effraction enregistrés par la police est indicatif du nombre total de cambriolages ; il reflète donc le degré de sécurité dont les personnes jouissent à leur domicile. Dans la plupart des cas, les vols par effraction font l'objet d'une déclaration de sinistre aux assurances et sont donc dénoncés à la police. Les données permettent ainsi de bonnes comparaisons dans le temps. Les données relatives aux infractions de violence grave, utilisées pour l'indicateur des cantons, ne sont pas adéquates pour les villes, car, à cette échelle, le nombre de ces infractions est trop faible.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les infractions sont dénombrées et définies de façon uniforme sur le territoire suisse. Ceci facilite les comparaisons transversales.

Source des données

OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC), Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Vols / 1000 habitants/es

Limite supérieure : 20 Vols / 1000 habitants/es

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Une répartition équitable des revenus et de la fortune entre les membres de la société contribue à la solidarité et à l'égalité des chances. De trop grandes inégalités entre les revenus et la fortune peuvent en effet mettre en péril la cohésion sociale. La répartition équitable des revenus passe par des salaires appropriés, qui permettent de couvrir les besoins matériels vitaux à long terme et d'assurer la subsistance au quotidien.

Indicateur central

Contribuables à faible revenu

Définition

Pourcentage de contribuables ayant un revenu imposable situé entre le revenu imposable minimum* et 30'000 CHF par année. Le revenu imposable est le total des revenus soumis à l'impôt dont on a retranché toutes les déductions (y compris les déductions sociales) et les montants exonérés.

* pour l'impôt fédéral direct.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La proportion de personnes qui ne disposent que d'un revenu comparativement bas rend compte du degré d'inégalité matérielle d'une société. La répartition des revenus peut être mesurée sur la base de la proportion de contribuables dont le revenu est inférieur à un seuil donné. Pour des raisons techniques liées au relevé, on a retenu ici le seuil de CHF 30'000 de revenu imposable par an. L'instrument idéal de mesure des inégalités de revenu serait le coefficient de Gini. Il n'est cependant pas calculable pour tous les cantons et toutes les villes.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le revenu imposable déterminant pour l'impôt fédéral direct est calculé selon les mêmes critères sur l'ensemble du territoire suisse. Les comparaisons entre villes sont donc possibles.

Indications contextuelles

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte que les individus à très faibles revenus, de même que les personnes imposées à la source, n'apparaissent pas dans les données. Les cas spéciaux (taxation partielle et taxation à forfait selon la dépense) ne sont pas non plus pris en considération par l'indicateur.

Il faut également tenir compte du fait que le coût de la vie, et notamment le niveau des loyers, a une influence sur la possibilité pour les contribuables à faible revenu de s'établir dans une commune. De ce fait, un faible pourcentage de contribuables à faible revenu peut être dû à un coût de la vie élevé.

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

4 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 5 %

Limite supérieure : 25 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 6: Participation

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La participation de tous les membres de la société aux processus décisionnels de la vie locale et de la vie en société, aux niveaux politique et économique, est un élément central du développement durable. En Suisse, la population peut faire usage de diverses possibilités de participation institutionnelles et sociales. L'intérêt et la participation des individus et des régions aux processus sociétaux et politiques favorisent l'ancrage de ces derniers dans la société.

Indicateur central

Participation aux élections et aux votations

Définition

Moyenne mobile du taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national au cours des quatre dernières années. Le taux de participation correspond à la proportion de votants/électeurs (=bulletins déposés) parmi l'ensemble des électeurs inscrits.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les personnes bénéficiant des droits civiques peuvent participer aux décisions politiques en prenant part aux élections et aux votations. Les taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national montrent dans quelle mesure les droits de participation politiques garantis en Suisse sont effectivement utilisés par les personnes majeures de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère et les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas accès à cette forme de participation politique.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'indicateur reflète la participation lors de votations ou d'élections au niveau fédéral. Le fait de considérer les taux de participation sur des objets communs à toute la Suisse, soumis au vote lors des mêmes dimanches de votation, et d'utiliser une définition communément admise des «électeurs inscrits» facilite la comparabilité des résultats.

Indications contextuelles

Le fait que le vote soit obligatoire dans le canton de Schaffhouse peut influencer sur le taux de participation que rencontrent les communes de ce canton. Les villes où il est possible de voter par correspondance ou en ligne pourraient également obtenir des taux de participation supérieurs à celles dans lesquelles cette option ne se présente pas.

Source des données

OFS – Statistique des votations et des élections

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

L'indicateur présente la moyenne sur quatre ans du taux de participation. La dernière année prise en compte dans la moyenne a deux ans de décalage avec l'année de relevé.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 30 %

Limite supérieure : 80 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 7: Culture et loisirs

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La culture et les loisirs sont des facteurs importants du développement individuel et social. En font partie la garantie de la diversité culturelle et la sauvegarde de l'héritage socioculturel. Pour une bonne qualité de vie, il est essentiel d'avoir du temps libre et de pouvoir l'organiser à sa guise. La culture et les loisirs favorisent l'échange et la compréhension au sein de la société. Les offres sportives, culturelles et touristiques contribuent en outre à l'attractivité locale ou régionale. Au sens du développement durable, les loisirs et la mobilité qui en découlent doivent s'inscrire dans un esprit respectueux de l'environnement.

Indicateur central

Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Définition

Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant/e (population résidente permanente au 31 décembre).

Il s'agit des dépenses pour :

- (i) héritage culturel (musées et arts plastiques, conservation des monuments historiques et protection du paysage)
- (ii) culture, autres (bibliothèques, concerts et théâtre, culture non mentionné ailleurs)
- (iii) médias (film et cinéma, mass media)
- (iv) sports et loisirs
- (v) églises et affaires religieuses
- (vi) R-D culture, sport et loisirs, église.

Unité : CHF / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

La satisfaction des besoins de la population dans le domaine des activités culturelles et des loisirs présuppose l'existence d'une offre diversifiée. Les aides financières accordées par les pouvoirs publics favorisent le maintien et le développement d'une telle offre. Les dépenses publiques en faveur de la culture et des loisirs reflètent l'importance de cette forme d'encouragement. L'indicateur n'illustre toutefois pas la totalité des dépenses en faveur de la culture et des loisirs, car une partie de l'offre culturelle et de loisirs ne fait pas appel à des subventions publiques.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'imputation des dépenses à la catégorie « Culture et loisirs » ne se fait pas forcément de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Il faut, en outre, considérer que les transferts (à savoir, par exemple, les montants que le canton ou la Confédération verseraient à une ville afin de contribuer à un projet culturel) ne sont pas déduits du montant des dépenses communales. Pour ces deux raisons, les comparaisons transversales sont limitées.

Le système fédéral suisse apporte une autonomie financière aux cantons et en partie aux villes et ne permet pas de les contraindre à adopter des pratiques comptables uniformisées. Par conséquent, les données de l'Administration fédérales des finances peuvent différer de celles tirées des comptes des participants du Cercle Indicateurs.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); AFF

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 CHF / habitant/e

Limite supérieure : 1'200 CHF / habitant/e

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Soc 8: Formation

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La formation est une ressource clé pour l'individu comme pour la société. Elle permet notamment de s'adapter aux changements sociaux, de poursuivre son développement personnel, d'améliorer sa situation économique, de prendre soin de l'environnement, de s'engager politiquement et de prendre part à la vie en société. Au sens du développement durable, il importe donc que tous les membres de la société aient accès de manière équitable à une formation de base suffisante et à la formation continue afin de pouvoir développer leur potentiel en fonction de leurs capacités individuelles. La formation générale non professionnelle occupe aussi une place centrale au niveau de la société. Les connaissances professionnelles sont abordées dans la thématique « Savoir-faire ».

Pas d'indicateur

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Soc 9: Aide sociale

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Une société solidaire et durable se doit de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la justice sociale. Elle a pour devoir de venir en aide aux individus qui ont des difficultés à s'intégrer aux processus sociaux ou économiques. L'aide sociale est une prestation de solidarité considérée ici comme une ressource sociétale destinée à soutenir les personnes défavorisées dans une optique de (re)construction à long terme de leurs capacités à subvenir à leurs besoins. La planification du financement des assurances sociales permet de garantir l'aide sociale à long terme.

Indicateur central

Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Définition

Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidente permanente.

Toute personne ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale au cours de l'année du relevé est considérée en tant que bénéficiaire de l'aide sociale.

L'aide sociale, telle qu'elle est définie ici, respecte le principe de la clause du besoin et a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. Il ne s'agit ni d'une prestation publique de base ni d'une prestation d'assurance sociale.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

L'aide sociale est un élément important du soutien social. Les prestations d'aide sociale ont pour but d'accorder un soutien financier suffisant aux personnes dans le besoin, agissant ainsi comme dernier filet de sécurité contre la pauvreté et l'isolement. Les conditions-cadres sociales doivent cependant être aménagées de manière à ce que le recours à l'aide sociale soit le moins nécessaire possible.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons intercommunales.

Indications contextuelles

Il convient d'observer que les prestations sous condition de ressources qui interviennent en amont de l'aide sociale (avances sur pensions alimentaires, allocations parentales et maternité, aides au logement et aides cantonales aux chômeurs) varient d'un canton à l'autre. L'existence et l'étendue de telles prestations peuvent influencer sur le taux d'aide sociale.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 15 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 10: Intégration

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La cohésion sociale et l'intégration de tous les individus dans la vie économique, politique et sociale sont des objectifs fondamentaux du développement durable. Une société hétérogène favorise la diversité des modes de vie et tire profit de la large palette d'expériences de ses membres. Cette hétérogénéité représente cependant aussi des défis : une société qui investit peu dans l'intégration sociale et professionnelle court davantage de risques de voir se développer le chômage, la pauvreté, la maladie et la criminalité. Il convient par conséquent de prêter une attention particulière aux personnes susceptibles de souffrir d'isolement et d'exclusion sociale telles que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes ayant un faible niveau de formation et celles issues de la migration. Le but de l'intégration est de donner à tous les individus les mêmes chances d'accéder aux ressources importantes de la société. L'intégration comprend plusieurs composantes : économique (par ex. avoir suffisamment de ressources financières), culturelle (par ex. avoir la capacité de communiquer verbalement et par écrit), sociale (par ex. disposer d'un réseau relationnel suffisant) et institutionnelle (par ex. avoir accès aux droits et devoirs des citoyens).

Indicateur central

Naturalisations

Définition

Nombre de demandes de naturalisation acceptées chaque année par la Confédération, déposées par des étrangers domiciliés dans la commune pour 1000 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ≥ 12 mois) ou d'établissement ayant leur domicile dans la commune. Dans la valeur de l'indicateur sont inclus les cas de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée, ainsi que les cas de réintégration.

Unité : ‰

Justification du choix de l'indicateur

L'acquisition de la nationalité suisse permet aux habitants et habitantes d'origine étrangère de participer pleinement aux décisions politiques. La proportion des naturalisations par rapport à la population résidente de nationalité étrangère reflète ainsi le degré d'intégration politique et institutionnelle de cette population. La valeur de l'indicateur est déterminée, d'une part, par la volonté des étrangers et étrangères d'être naturalisés et, d'autre part, par l'attitude de la commune et du canton en matière de naturalisation. L'indicateur ne donne pas d'informations directes sur l'intégration culturelle et socio-économique des personnes d'origine étrangère.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Indications contextuelles

Dans le cas de comparaisons transversales, il convient d'observer que les taux bruts de naturalisation dépendent en partie d'effets de structure liés à la population sous étude et à sa répartition irrégulière sur le territoire suisse (les structures par âge ou la durée de séjour de la population étrangère peuvent varier entre deux communes ou cantons et influencer sur le taux brut de naturalisation).

Source des données

OFS – Sektion Demografie und Migration, Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA), Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 ‰

Limite supérieure : 60 ‰

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Soc 11: Égalité des chances

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'égalité des chances est une condition clé du développement durable. Le cadre institutionnel doit permettre à tous les individus d'organiser leur vie selon leurs souhaits, de bénéficier de moyens d'existence adéquats et de prendre part aux décisions de la société. Une attention particulière est portée en Suisse à l'égalité entre hommes et femmes, qui passe entre autres par les moyens de concilier travail et famille. Par ailleurs, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse, l'âge ou les capacités physiques et intellectuelles ne devraient pas diminuer les chances qu'ont les individus dans leurs parcours de formation, sur le marché du travail, en politique, et dans leurs relations sociales.

Indicateur central

Offre d'accueil extrafamilial des enfants

Définition

Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par la commune (équivalent plein-temps) pour enfants d'âge préscolaire (en général de 0-3 ans), pour 1000 enfants du même groupe d'âge (population permanente au 31.12).

Les types de structures d'accueil institutionnelles suivants sont pris en compte : crèches, offres d'accueil pour âges mixtes et accueil familial de jour.

Les places d'accueil parascolaire, les haltes-jeux / haltes-garderies (Spielgruppen) ainsi que les offres d'accueil des secteurs informel (membres de la famille, relations, voisins) et non institutionnel (nourous, employés de maison) ne sont pas prises en compte.

Unité : Places / 1000 enfants (préscolaire)

Justification du choix de l'indicateur

Arriver à concilier activité professionnelle et vie privée constitue un défi pour bien des familles. Les femmes, et en particulier les mères, sont aujourd'hui plus nombreuses à avoir un emploi que par le passé. Cette situation découle parfois de la nécessité d'avoir deux revenus pour couvrir les besoins de la famille, d'une augmentation du nombre de divorces et de familles monoparentales et également du fait que les femmes sont plus nombreuses qu'auparavant à avoir suivi une formation poussée et qu'elles tiennent à exercer une activité professionnelle qui leur permettent de s'épanouir hors du cadre familial et de s'intégrer dans le monde du travail. L'accueil extrafamilial aide les parents à concilier vie privée et travail.

L'accueil extrafamilial est souvent onéreux. Il engloutit parfois une part non négligeable du revenu des ménages qui y ont recours. La prise en compte des places d'accueil subventionnées illustre la volonté des villes de réduire les inégalités et de favoriser l'accès au marché du travail pour les parents et notamment pour les femmes. Une grande offre de places d'accueil peut constituer un facteur d'attractivité pour les villes.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Le fait de restreindre l'indicateur aux places d'accueil extrafamilial pour enfant d'âge préscolaire permet de réduire l'influence des grandes disparités dans l'offre de prise en charge selon les cantons et les régions. Le subventionnement des places d'accueil peut prendre des formes diverses, ce qui réduit quelques peu les possibilités de comparaison entre les villes. L'indicateur ne tient en outre pas du tout compte du degré de subventionnement, ni des seuils de revenu qui déterminent l'accès aux places subventionnées.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

1 an

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Places / 1000 enfants (0-3 ans)

Limite supérieure : 500 Places / 1000 enfants (0-3 ans)

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Soc 12: Solidarité interrégionale

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La solidarité interrégionale est l'un des aspects fondamentaux de la durabilité. Les ressources doivent être réparties équitablement et l'intégration des régions défavorisées aux niveaux économique, social, culturel et politique doit être encouragée. Les prestations de solidarité apportent un soutien aux régions qui doivent supporter des charges excessives du fait de leur topographie ou de facteurs socio-démographiques. La solidarité internationale constitue également un élément central du développement durable, soit un concept global qui ne s'arrête pas aux frontières administratives et politiques. La solidarité entre les groupes de population et les générations joue un rôle important, au même titre que la solidarité entre les régions. Ces autres formes de la solidarité sont abordées dans d'autres thématiques.

Indicateur central

Actions d'aide

Définition

Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges de la ville.

Les actions d'entraide considérées incluent le parrainage de communes en difficulté dans le pays et les contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.).

Unité : ‰

Justification du choix de l'indicateur

La solidarité avec les personnes dans le besoin dans d'autres régions du pays et à l'étranger peut s'affirmer par un engagement financier en leur faveur. La part des dépenses qu'un canton ou une ville consacre à des actions d'aide témoigne de l'intensité de cet engagement. L'indicateur ne prend pas en compte les actions d'aide des particuliers, des organisations non gouvernementales et de l'économie. Il ne permet pas non plus de tirer des conclusions quant à l'efficacité des aides financières en question.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'imputation des dépenses à la catégorie « Actions d'entraide » ne se fait pas forcément de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Il faut, en outre, considérer que les transferts (à savoir, par exemple, les montants que le canton ou la Confédération verseraient à une ville afin de soutenir un projet d'entraide) ne sont pas déduits du montant des dépenses communales. Pour ces deux raisons, les comparaisons transversales sont limitées.

Le système fédéral suisse apporte une autonomie financière aux cantons et en partie aux villes et ne permet pas de les contraindre à adopter des pratiques comptables uniformisées. Par conséquent, les données de l'Administration fédérale des finances peuvent différer de celles tirées des comptes des participants du Cercle Indicateurs.

Source des données

AFF

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 ‰

Limite supérieure : 3 ‰

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Annexe 1 : Complément à la fiche de l'indicateur Env 7

Principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel

Cause	Effet reflété dans l'indicateur Env 7
Consommation d'eau potable	OUI (sauf les pertes du réseau et sauf en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Imperméabilisation des sols	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Centrales nucléaires	NON
Centrales hydrauliques	NON
Agriculture	Partiellement (l'eau utilisée pour l'arrosage n'y figure pas)
Industrie	Partiellement (l'eau de refroidissement ainsi que l'eau épurée par la STEP de l'entreprise et déversée directement dans les eaux de surface n'y figure pas)
Arrosage divers	NON
Eaux parasites	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)

[Retour à l'indicateur Env 7](#)

Annexe 2 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 7

Innovative Branchen gemäss KOF / Branches innovatrices d'après le KOF							
Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2005		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2007		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2011		Erhebungen/Relevés Cercle Indicateurs 2015-2021	
Liste gemäss Innovationserhebung von/Liste selon l'enquête sur l'innovation de 2000-02		Liste gemäss Innovationserhebung von/Liste selon l'enquête sur l'innovation de 2003-05		Liste gemäss Innovationserhebung von/Liste selon l'enquête sur l'innovation de 2006-08		Liste gemäss internationalen Klassifikationen/Liste selon classifications internationales*	
NOGA 2002		NOGA 2002		NOGA 2002		NOGA 2008	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Textil // Textile	17	Textil // Textile	17	Textil // Textile	17	Kokerei, Mineralölverarbeitung und Herstellung von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19,20
Bekleidung // Habillement	18/19	Papier u.a // Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Papier u.a // Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Chemie/Pharma // Chimie/Pharma	24	Chemie/Pharma // Chimie/Pharma	24	Chemie/Pharma // Chimie/Pharma	24	Herstellung von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Kunststoffe // Plastique	25	Kunststoffe // Plastique	25	Kunststoffe // Plastique	25	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Maschinenbau // Fabrication de machines	29	Maschinenbau // Fabrication de machines	29	Maschinenbau // Fabrication de machines	29	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements	28
Elektronik/Instrumente // Equipements électroniques	30,31,33*	Elektronik/Instrumente // Equipements électroniques	30,31,33*	Elektronik/Instrumente // Equipements électroniques	30,31,33*	Fahrzeugbau // Fabrication de matériels de transport	29,30
Elektrotechnik // Electrotechnique	32	Elektrotechnik // Electrotechnique	32	Elektrotechnik // Electrotechnique	32	Herstellung von medizinischen und zahnmedizinischen Apparaten und Materialien // Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	325
Uhren // Horlogerie	33.5*	Fahrzeugbau // Industrie automobile	34,35	Uhren // Horlogerie	33.5*	Post-, Kurier- und Expressdienste, Telekommunikation // Activités de poste et de courrier, télécommunications	53,61
Fahrzeugbau // Industrie automobile	34,35	übrige Industrie // Autres industries	36/37	übrige Industrie // Autres industries	36/37	Verlagswesen, audiovisuelle Medien und Rundfunk // Édition, audiovisuel et diffusion	58,59,60
EDV-DL/F&E Institutionen // Informatique/R&D	72,73	Banken/Versicherungen // Banques/ Assurances	65,66,67	Banken/Versicherungen // Banques/ Assurances	65,66,67	Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques, services d'information	62,63
DL für Unternehmen // Services aux entreprises	74	EDV-DL/F&E Institutionen // Informatique/R&D	72,73	EDV-DL/F&E Institutionen // Informatique/R&D	72,73	Finanzdienstleistungen, Versicherungen, mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Services financiers, assurance, activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	64,65,66
*33.5 ist nicht in Elektronik/inst.; da beide innovativ ist Trennung nicht notwendig // 33.5 ne fait pas partie de l'équipement électrotechnique, mais comme cette branche est également innovatrice, la séparation n'est pas nécessaire.						Architektur- und Ingenieurbüros, Forschung und Entwicklung // Activités d'architecture et d'ingénierie, recherche-développement scientifique	71,72
						Nichttechnische Unternehmens-DL/ Autres services commerciaux	69,70,73,74,78,80,82

* Ab der Erhebung 2015 des Cercle Indicateurs werden die Listen aus internationalen Klassifikationen (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung OECD und statistisches Amt der Europäischen Union Eurostat) hergeleitet // À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les listes des branches sont tirées de classifications internationales (Organisation de coopération et de développement économiques OCDE et Office statistique de l'Union européenne Eurostat)

Quellen/Sources:
Branchenliste/Liste des branches:
ETH Zürich/EPF de Zurich – Konjunkturforschungsstelle (KOF)

Allgemeine Systematik der Wirtschaftszweige/Nomenclature générale des activités économique (NOGA):
BFS/OFS

[Retour à l'indicateur Econ 7](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Annexe 3 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 8

Branchen mit hoher Arbeitsproduktivität / Branches à productivité du travail élevée							
Arbeitsproduktivität/Productivité du travail (NOGA 2008)							
Zu laufenden Preisen // À prix courants In Franken pro vollzeitäquivalente Beschäftigung // En Frs par emploi en EPT							
Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2005		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2007		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2009		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2011	
Produktivitätsdaten/Données productivité: 2002		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2004		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2006		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2008	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09
Herstellung von Papier, Pappe und Waren daraus // Industrie du papier et du carton	17	Herstellung von Papier, Pappe und Waren daraus // Industrie du papier et du carton	17	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herstellung von Papier, Pappe und Waren daraus // Industrie du papier et du carton	17
Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20
Herst. von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24	Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24
Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28
Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35
Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Abwasser- und Abfallentsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36
Abwasser- und Abfallentsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Abwasser- und Abfallentsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Grosshandel // Commerce de gros	46	Abwasser- und Abfallentsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39
Grosshandel // Commerce de gros	46	Grosshandel // Commerce de gros	46	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Grosshandel // Commerce de gros	46
Audiovisuelle Medien, Rundfunkveranstalter // Audiovisuel et diffusion	59 - 60	Telekommunikation // Télécommunications	61	Telekommunikation // Télécommunications	61	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51
Telekommunikation // Télécommunications	61	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Telekommunikation // Télécommunications	61
Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63
Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Versicherungen // Assurance	65	Versicherungen // Assurance	65	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64
Versicherungen // Assurance	65	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Versicherungen // Assurance	65
Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66
Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68
Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70
Architektur- und Ingenieurbüros // Activités d'architecture, d'ingénierie	71	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72
Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93			Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77					Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93

[Retour à l'indicateur Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2013		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2015		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2017		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2019	
Produktivitätsdaten/Données productivité: 2010		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2012		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2014		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2016	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09
Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herst. von Nahrungs- und Genussmitteln // Industries alimentaires et du tabac	10 - 12	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20
Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Herst. von Glas und Glaswaren, Keramik, Verarbeitung von Steinen und Erden // Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Herst. von Glas und Glaswaren, Keramik, Verarbeitung von Steinen und Erden // Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28
Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Herst. von Automobilen und Automobilteilen // Industrie automobile	29	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Herst. von Automobilen und Automobilteilen // Industrie automobile	29
Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Sonstiger Fahrzeugbau // Fabrication d'autres matériels de transport	30	Herst. von Automobilen und Automobilteilen // Industrie automobile	29	Sonstiger Fahrzeugbau // Fabrication d'autres matériels de transport	30
Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Sonstiger Fahrzeugbau // Fabrication d'autres matériels de transport	30	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35
Abwasser- und Abfallentsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36
Grosshandel // Commerce de gros	46	Grosshandel // Commerce de gros	46	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Grosshandel // Commerce de gros	46
Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Abwasser- und Abfallentsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51
Telekommunikation // Télécommunications	61	Telekommunikation // Télécommunications	61	Grosshandel // Commerce de gros	46	Telekommunikation // Télécommunications	61
Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63
Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Telekommunikation // Télécommunications	61	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64
Versicherungen // Assurance	65	Versicherungen // Assurance	65	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Versicherungen // Assurance	65
Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66
Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Versicherungen // Assurance	65	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68
Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70
Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72
Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
		Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93
				Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77		

[Retour à l'indicateur Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2021	
Produktivitätsdaten/Données productivité: 2018	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09
Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20
Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28
Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35
Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36
Grosshandel // Commerce de gros	46
Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51
Telekommunikation // Télécommunications	61
Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63
Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64
Versicherungen // Assurance	65
Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66
Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68
Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70
Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72
Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93

Quelle/Source : BFS/OFS, SUKO

[Retour à l'indicateur Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Annexe 4 : Clusters de données complémentaires

Les thématiques du Cercle Indicateurs sont en règle générale illustrées par un indicateur. Les indicateurs, représentatifs de toute une thématique, font office d'instruments de communication et doivent permettre de s'informer rapidement sur les tendances. Ils donnent une vue d'ensemble du développement durable à l'échelle des cantons et des villes.

Une analyse plus approfondie de la situation implique toutefois de compléter, contextualiser et nuancer le message que livrent les indicateurs. En effet, ces derniers ne couvrent dans leur grande majorité qu'une partie des champs thématiques qu'ils représentent.

Les clusters (ou « grappes ») de données complémentaires visent à répondre au besoin de compléter l'information fournie par les indicateurs. Ils ont été sélectionnés selon un processus et des critères prédéfinis et approuvés par les membres de l'Organe responsable du Cercle Indicateurs. Ils contribuent à une plus grande cohérence des analyses – entre participants et dans le temps – et donc à leur reproductibilité. Ils sont référencés dans les tableaux ci-après par thématique, de manière à être facilement et rapidement utilisables (des calculs peuvent toutefois être nécessaires dans certains cas).

Les critères de sélection suivants ont été appliqués:

- Utilisation de données produites selon les critères de la statistique publique
- Pas d'utilisation de scénarios ou de prévisions
- Utilisation de données relevées actuellement et qui continueront de l'être dans le futur
- Clusters constitués de maximum trois éléments (en plus de l'indicateur lui-même).

Cluster de la thématique Env 1 Biodiversité

Indicateur: Indice d'oiseaux nicheurs Ville

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Part des dépenses de protection des espèces et du paysage dans le total des charges Unité : ‰	AFF – Statistique financière > Données détaillées SF > Communes > Villes en comparaison > Tableaux réguliers, par villes appartenant à l'union des villes Numérateur : Onglet « ausgaben_funk » > ligne « 75 – Protection des espèces et du paysage » Dénominateur : Onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges »	Seule la dernière année est disponible en ligne ; communes	Reflète en partie les efforts consentis par la ville en faveur de la nature et du paysage.
Population des oiseaux nicheurs Unité : Indice	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1990, actualisation annuelle; Suisse	Permet de replacer l'indicateur dans le contexte national (évolution générale des populations d'oiseaux nicheurs).
Part des surfaces imperméabilisées dans la surface totale de la commune Unité : %	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Statistique de la superficie, occupation du sol - Surfaces imperméabilisées par communes ». Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de toutes les communes.	Données pour les années 1979-1985, 1992-1997, 2004-2009, 2013-2018 (uniquement pour certaines communes) ; communes	Reflète les surfaces qui ne contribuent en principe pas ou très peu à la biodiversité.

Indicateurs directement en lien :

- Env 2 Superficie des espaces naturels de valeur

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Part des espaces verts gérés de manière différenciée dans la surface totale des espaces verts
- Part des dépenses pour la lutte contre les néophytes envahissantes
- Part des toitures végétalisées dans la surface totale de toits plats
- Diversité naturelle, par exemple la présence d'eaux de surface, d'altitudes différentes, d'inclinaisons de pentes différentes, etc.

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 1](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 2 Nature et paysage

Indicateur: Superficie des espaces naturels de valeur

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous-catégories de surface de l'indicateur Unité : m ²	Données décentralisées des villes (onglet Env2_all du fichier Excel de collecte des données)	Varie d'une ville à l'autre ; communes	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Part des dépenses de protection des espèces et du paysage dans le total des charges Unité : ‰	AFF – Statistique financière > Données détaillées SF > Communes > Villes en comparaison > Tableaux réguliers, par villes appartenant à l'union des villes Numérateur : Onglet « ausgaben_funk » > ligne « 75 – Protection des espèces et du paysage » Dénominateur : Onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges »	Seule la dernière année est disponible en ligne ; communes	Reflète en partie les efforts consentis par la ville en faveur de la nature et du paysage.
Part des surfaces imperméabilisées dans la surface totale de la commune Unité : %	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Statistique de la superficie, occupation du sol - Surfaces imperméabilisées par communes ». Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de toutes les communes.	Données pour les années 1979-1985, 1992-1997, 2004-2009 2013-2018 (uniquement pour certaines communes) ; communes	Reflète les surfaces qui n'ont aucune ou très peu de valeur naturelle.

Indicateurs directement en lien :

- Env 1 Indice des oiseaux nicheurs villes
- Env 9 Surface bâtie

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 2](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 3 Qualité de l'énergie

Indicateur: Electricité renouvelable

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Décomposition de l'indicateur selon le type d'électricité renouvelable / part invérifiable Unité : %	Marquage de l'électricité (strom.ch)	Dès 2011, actualisation annuelle ; communes	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution, uniquement disponible par distributeur
Mix électrique suisse Unité : %	www.pronovo.ch/fr >services > rapports-et-publications > Cockpit marquage électricité	Dès 2005, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales .
Energie renouvelable (par rapport à la consommation finale d'énergie) Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	Permet la comparaison de la valeur de l'indicateur, qui se restreint à l'approvisionnement électrique, avec la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie en Suisse

Indicateurs directement en lien :

- Env 4 Consommation d'électricité
- Env 5 Emissions de gaz à effet de serre

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée:

- Surfaces d'installations solaires (chaleur solaire ou photovoltaïque) sur les toits par rapport au potentiel de surfaces de toiture de la commune
- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 3](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 4 Consommation d'énergie

Indicateur: Consommation d'électricité

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Dépendance énergétique Unité : Milliers de térajoules	OFS – Indicateur MONET 2030	Dès 1980, actualisation annuelle ; Suisse	Élément contextuel national incontournable, la dépendance énergétique rend l'économie indigène vulnérable et porte les gènes de conflits internationaux en raison de la quantité limitée des ressources non renouvelables.
Efficacité énergétique Unité : Indice	OFS – Indicateurs de l'environnement > Détails et Download > Données relatives au graphique	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	L'efficacité énergétique de l'économie est un facteur important de la consommation d'énergie. La valeur suisse est un élément de contexte pour l'indicateur des villes.

Indicateurs directement en lien :

- Env 3 Electricité renouvelable
- Env 5 Emissions de gaz à effet de serre

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Électricité solaire produite sur le territoire communal par habitant/e
- Consommation totale d'énergie par habitant/e
- Consommation d'énergie primaire par habitant/e
- Consommation finale d'énergie par habitant/e

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Choix du moyen de transport pour le trajet domicile-travail, données disponibles pour 2012, 2014, 2015, 2016, actualisées annuellement ; justification : le choix du moyen de transport influence la quantité – et dans une certaine mesure la qualité (renouvelable versus non renouvelable) – d'énergie consommée par km parcouru, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Env 4](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 5 Climat

Indicateur: Emissions de gaz à effet de serre

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Empreinte gaz à effet de serre Unité : Millions de tonnes d'équivalents CO ₂	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2000, actualisation annuelle ; Suisse	Elément de contexte national qui aborde la question des émissions directes et indirectes de par la consommation.
Pertes économiques dues aux événements climatiques extrêmes Unité : Millions de EUR	Agence européenne pour l'environnement	Dès 1980, actualisation annuelle ; International (EEA-32)	Elément de contexte national et international qui aborde la question des risques économiques liés aux changements climatiques.
Ecart de température annuelle moyenne par rapport à la norme (moyenne 1961-1990) Unité : °C	Meteosuisse	Dès 1864, actualisation annuelle, Suisse	Renseigne sur l'évolution des températures annuelles moyennes. Peut également être présenté pour le Nord ou le sud des Alpes, en fonction de la saison ou de l'altitude pour le Nord des Alpes (au-dessous ou au-dessus de 1000m).

Indicateurs directement en lien :

- Env 3 Electricité renouvelable
- Env 4 Consommation d'électricité

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Evolution à long terme de la température / des degrés jours de chauffage
- Subventions pour l'efficacité énergétique et pour la substitution des combustibles fossiles pour le chauffage

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 5](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 6-1 Consommation des matériaux

Indicateur: Déchets urbains

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Solde absolu de pendulaires se rendant au travail (pendulaires entrants – pendulaires sortants) par rapport à la population permanente de 15 ans et plus de la commune Unité : %	OFS – Relevé structurel (RS)	Données cumulées 2010-2014 ; 2011-2015 ; 2012-2016 ; 2013-2017 ; 2015-2019 Communes Attention : avec les données cumulées, il faut veiller, dans les comparaisons temporelles, à ce que les périodes considérées ne se recoupent pas.	Les pendulaires génèrent des déchets ailleurs que là où ils résident. Selon le type de commune (pôle emplois ou commune dortoir), le solde de pendulaires peut influencer la quantité de déchets urbains de la commune.
Nuitées touristiques (total annuel des nuitées) par rapport à la population résidente permanente de la commune Unité : Nuitées par habitant/e	OFS – Statistique de l'hébergement touristique (HESTA) - Population	Total annuel depuis 2005, actualisation annuelle ; communes	Les touristes génèrent des déchets dans la commune hôte. La quantité de touristes (nuitées) peut influencer la quantité de déchets urbains de la commune.
Dépenses de gestion des déchets Unité : ‰	AFF – Statistique financière > Données détaillées SF > Communes > Villes en comparaison > Tableaux réguliers, par villes appartenant à l'union des villes Numérateur : Onglet « ausgaben_funk » > ligne « 73 – Gestion des déchets » Dénominateur : Onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges »	Dès 1990, actualisation annuelle ; communes	Illustre les efforts consentis par les villes pour éviter les atteintes à l'environnement causés par les déchets et valoriser ces derniers

Indicateurs directement en lien :

- Env 6-2 Taux de collecte séparée

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 6](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 6-2 Consommation des matériaux

Indicateur: Taux de collecte séparée

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous catégories de l'indicateur Unité : kg	Données décentralisées des villes (onglet Env 6-1_all du fichier Excel de collecte des données)	Varie d'une ville à l'autre ; communes	L'analyse des sous-catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Taux de recyclage national du papier + carton, du verre et de l'aluminium Unité : %	OFS – Indicateurs d'environnement > Tableaux > « Récupération des déchets à des fins de valorisation. Ménages et artisanat »	Dès 1993, actualisation annuelle ; communes	Permet une comparaison avec les valeurs nationales.

Indicateurs directement en lien :

- Env 6-1 Déchets urbains
- Econ 4 Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Part de matériaux recyclés utilisés pour la construction des routes
- Part de papier recyclé dans la consommation totale de papier

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 6](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 7 Régime des eaux

Indicateur: Ecoulement des eaux via les STEP

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Dépenses pour le traitement des eaux usées par rapport à la population résidente permanente de la commune Unité : ‰	AFF – Statistique financière > Données détaillées SF > Communes > Villes en comparaison > Tableaux réguliers, par villes appartenant à l'union des villes > Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 72 – Traitement des eaux usées » Dénominateur : onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges »	Seule la dernière année est disponible en ligne ; communes	Outre la perturbation du régime naturel des eaux, la consommation d'eau implique aussi des coûts liés au traitement des eaux usées.
Part des surfaces imperméabilisées dans la surface totale de la commune Unité : %	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Statistique de la superficie, occupation du sol - Surfaces imperméabilisées par communes ». Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de toutes les communes.	Données pour les années 1979-1985, 1992-1997, 2004-2009, 2013-2018 (uniquement pour certaines communes) ; communes	Outre la consommation d'eau, l'imperméabilisation des sols joue également un rôle dans la perturbation du régime naturel des eaux.
Consommation d'eau potable Unité : Litres par personne et par jour	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1977, actualisation annuelle ; Suisse	La consommation d'eau potable est, avec l'imperméabilisation des sols, l'une des principales causes de perturbation du régime naturel des eaux.

Indicateurs directement en lien :

- Env 8 Emissions de substances polluantes à la sortie des STEP

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Part des cours d'eau à ciel ouvert
- Part des systèmes de séparation dans l'élimination des eaux usées, cadastre des conduites

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

Consommation d'eau potable (source des données : [statistique des villes suisses](#) > Chapitre Energie)

[Retour à la thématique Env 7](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 8 Qualité de l'eau

Indicateur: Emissions de substances polluantes à la sortie des STEP

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous-catégories de l'indicateur	Données décentralisées des villes (onglet Env8_all du fichier Excel de collecte des données)	Varie d'une ville à l'autre ; communes	L'analyse des sous-catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Nitrates dans les eaux souterraines Unité : Part des stations de mesure dépassant la valeur limite de 25 mg / l	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2002, actualisation annuelle ; Suisse	Outre la charge en polluants à la sortie des STEP, qui concerne les eaux de surface, un des principaux problèmes en Suisse liés à la qualité de l'eau est la pollution des eaux souterraines, principalement par les nitrates.
Dépenses pour le traitement des eaux usées Unité : ‰	AFF – Statistique financière > Données détaillées SF > Communes > Villes en comparaison > Tableaux réguliers, par villes appartenant à l'union des villes > Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 72 – Traitement des eaux usées » Dénominateur : onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges »	Dès 1990, actualisation annuelle ; communes	Les dépenses pour le traitement des eaux usées illustrent les efforts consentis pour une eau de bonne qualité.

Indicateurs directement en lien :

Env 7 Ecoulement des eaux via les STEP

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 9 Utilisation du sol

Indicateur: Surface bâtie

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Sous-catégories de l'indicateur</p> <p>Unité : ha</p>	<p>OFS – Statistique de la superficie > « Tableaux communaux: Statistique de la superficie standard (NOAS04) » > « Statistique de la superficie standard - Communes selon 17 classes »</p>	<p>1979-85 1992-97 2004-09 2013-18 (pas pour toutes les communes) ; communes</p> <p>Attention aux intervalles de confiance qui peuvent être élevés (cf. onglet « Fehler_Erreur »)</p>	<p>L'analyse des sous-catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.</p>
<p>Degré d'imperméabilisation des surfaces d'habitat et d'infrastructure (part de bâtiments, de serres et de surfaces compactées dans la surface totale)</p> <p>Unité : %</p>	<p>OFS – Degré d'imperméabilisation > Tableaux > « Statistique de la superficie, occupation du sol - Surfaces imperméabilisées par communes »</p> <p>Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons.</p>	<p>1979-85 1992-97 2004-09 ; 2013-18 (pas pour toutes les communes) ; communes</p> <p>Attention aux intervalles de confiance qui peuvent être élevés (cf. onglet « Fehler_Erreur »)</p>	<p>Offre une perspective alternative à l'indicateur. Les surfaces imperméabilisées influencent le régime des eaux, la température et la biodiversité.</p>

Indicateurs directement en lien :

- Env 2 Superficie des espaces naturels de valeur
- Econ 4 Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes :

- Surface d'habitation moyenne par personne, unité : m², source : [City Statistics](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

[Retour à la thématique Env 9](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Env 11 Qualité de l'air

Indicateur: Indice de Pollution Long Terme (IPL)

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Concentrations de particules fines Unité : $\mu\text{g} / \text{m}^3$	OFS – Indicateurs de l'environnement > Détails et Download > Données relatives au graphique	Dès 1991, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales
Taux de motorisation Unité : Nombre de voitures pour 1'000 habitant/es	OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) OFROU – Parc des véhicules routiers (MFZ)	1970, 1975, 1980, 1985, actualisation annuelle dès 1990 ; cantons	Le nombre de véhicules enregistrés (par rapport à la population) peut être mis en regard de la pollution de l'air. Ne tient toutefois pas compte des véhicules enregistrés ailleurs et qui circulent pourtant sur le territoire cantonal ou communal.
Concentration de dioxyde d'azote Unité : $\mu\text{g} / \text{m}^3$	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Evolution des immissions de substances polluantes dans différents types d'emplacements »	Dès 1986, actualisation annuelle; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales

Indicateurs directement en lien :

- Env 1 Indice des oiseaux nicheurs villes
- Env 4 consommation d'électricité
- Soc 3 Années de vie potentielles perdues

Données potentiellement disponible dans les villes ou les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Valeurs d'émission par station de mesure (normalement disponible auprès du service d'hygiène de l'air cantonal)
- Bilans des émissions de polluants atmosphériques (tonnes / an (*personne)) pour les particules fines et les oxydes d'azote

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Env 11](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Econ 1 Revenu

Indicateur: Revenu imposable moyen des personnes physiques

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Médiane du revenu imposable Unité : CHF	Administration fédérale des contributions > Rubrique « Chiffres-clés statistiques » > Personnes physiques > Cas avec et sans versement d'un impôt fédéral direct > choisir une année → onglet « Gemeinden - Communes », colonne « median_steink »	Dès 1995-96, actualisation annuelle ; Communes	Permet de nuancer la valeur de l'indicateur. La médiane est moins sensible aux valeurs extrêmes (très faibles ou très élevées) que la moyenne
Revenu disponible équivalent Unité : CHF	OFS – Mesure du bien-être Données de l'enquête suisse sur le budget des ménages (EBM)	Dès 2000, actualisation annuelle ; Suisse	Le revenu disponible est le revenu que les ménages peuvent utiliser p.ex. pour les dépenses de consommation (alimentation, logement, santé, mobilité, culture et loisirs) et d'assurances non obligatoire. Il est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires (cotisations aux assurances sociales, impôts, assurance maladie de base, transferts réguliers entre les ménages tels que pensions alimentaires)

Indicateurs directement en lien :

- Econ 2 Coût de la vie
- Soc 5 Contribuables à faible revenu
- G9 Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Econ 1](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Écon 2 Coût de la vie

Indicateur: Niveau des loyers

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Taux de logements vacants Unité : %	OFS – Recensement des logements vacants Logements vacants au 1er juin, dans les communes de plus de 5'000 habitant/es	Dès 2006, actualisation annuelle ; communes	Le taux de logements vacants exerce une influence sur les valeurs de l'indicateur. Lorsqu'il y a pénurie, la distorsion par rapport au loyer médian de l'ensemble des logements est importante puisque seul un petit nombre de logements, plutôt chers, sont pris en compte.
Loyer mensuel net moyen par m ² Unité : CHF / m ²	OFS – Enquête de structure sur les loyers	Dès 2012, actualisation annuelle ; cantons	Fondé sur le relevé structurel et sur les loyers pratiqués et non sur les loyers des objets mis sur le marché. Permet de relativiser les distorsions potentielles provoquées par la pénurie de logements à louer. L'intervalle de confiance est faible pour tous les cantons.
Part des coûts du logement (charges comprises) dans les revenus bruts des ménages, par classe de revenu. Comprend tant les locataires que les propriétaires de leur logement Unité : %	OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) > Rubrique « 571 : Loyer, intérêts hypothécaires, charges et énergie du logement principal »	Dès période 2006-2008, actualisation trisannuelle (données poolées sur 3 ans) ; Suisse	Illustre la charge occasionnée par le coût du logement selon les classes de revenus. Cette charge est notablement plus élevée pour le premier quintile. Cet élément est un indicateur MONET 2030 (Coût du logement).

Indicateurs directement en lien :

- Soc 5 Contribuables à faible revenu
- Soc 9 Bénéficiaires de prestations d'aide sociale
- Econ 1 Revenu imposable moyen des personnes physiques

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Econ 2](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Econ 3 Marché du travail

Indicateur: Taux de chômage

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Taux de chômage SECO</p> <p>Unité : %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage des jeunes - Taux de chômage des 50 ans et plus - Taux de chômage de la population étrangère - Taux de chômage selon le sexe 	<p>SECO – Statistiques du marché du travail (Amstat)</p> <p>> Détails (bouton en haut à droite) > Jahresdurchschnitte > Arbeitslosen und Jugendarbeitslosenquote nach verschiedenen Kriterien</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 1. Jahr » choisir l'année ou les années voulues <p><u>Taux de chômage des jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage des jeunes » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » <p><u>Taux de chômage des 50 ans et plus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » - sous « 5. Merkmale zu Nationalität, Alter und Geschlecht », choisir « Alter » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » → choisir « Classes d'âge 15-24, 25-49, 50 ans et plus » → exécuter le rapport <p><u>Taux de chômage de la population étrangère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » - sous « 5. Merkmale zu Nationalität, Alter und Geschlecht », choisir « Nationalité » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » <p><u>Taux de chômage selon le sexe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » - sous « 5. Merkmale zu Nationalität, Alter und Geschlecht », choisir « Sexe » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » 	<p>Dès 1993, actualisation annuelle cantons</p>	<p>Répond à la description de la thématique (intégration de tous les groupes de population au marché du travail).</p>

<p>Taux d'activité de la population résidante permanente de 15 ans et plus</p> <p>Unité : %</p>	<p>OFS – Relevé structurel (RS)</p>	<p>2019; cantons</p>	<p>Le taux d'activité renseigne sur le « réservoir de main d'œuvre » mentionné dans la description de la thématique. Il n'informe toutefois pas quant à l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le niveau de qualification de cette dernière.</p>
---	---	--------------------------	--

Indicateurs directement en lien :

- W7 Emplois dans les branches innovatrices
- W9 Niveau de qualification

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Taux de chômage des jeunes (SECO), source : [City Statistics](#)
- Taux de chômage des 55 à 64 ans (SECO), source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Econ 3](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Econ 4 Investissements

Indicateur: Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Investissements dans la construction par genre de maîtres d'ouvrage et par catégorie d'ouvrage. Unité : Milliers de CHF	OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)	Dès 2013, actualisation annuelle ; communes	Détaille la part des investissements publics et privés selon différentes catégories d'ouvrages. Fournit une vue détaillée sur la quantité et le type d'investissements réalisés par les collectivités publiques et entreprises privées.
Investissements dans la construction selon la catégorie de maître d'ouvrage Unité : Milliers de CHF	OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)	Dès 1994, actualisation annuelle ; communes	Donne une vue détaillée sur la répartition des investissements entre les différents maîtres d'ouvrage.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Part des investissements sur les dépenses totales (%), source : [Indicateurs financiers du plan comptable MCH2. Indicateurs financiers : Définitions et calculs](#)

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Econ 4](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Econ 7 Innovations

Indicateur: Emplois dans des branches innovatrices

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Financement et exécution de la recherche et développement (R-D) en Suisse, selon le secteur d'activité Unité : Millions de CHF	OFS – Indicateurs Science et Technologie , onglet « T1 »	2000, 2004, 2008, 2012, 2015, 2017, actualisation irrégulière ; Suisse	Reflète les efforts publics et privés consentis pour encourager la recherche et le développement.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 9 Niveau de qualification

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes :

- Part des emplois du secteur TIC (y compris media), unité : %, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Econ 7](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Econ 8 Structure économique

Indicateur: Emplois dans des branches à productivité du travail élevé

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Emplois et équivalents plein temps par activité économique au niveau des établissements Unité : Nombre d'emplois EPT (équivalents plein temps)	OFS – Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	2005, 2008, actualisation annuelle dès 2011; cantons	Permet de situer l'indicateur dans la structure économique du canton.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes :

- Part des emplois selon le secteur et l'activité, unité : %, depuis 2012, actualisation annuelle depuis 2014, source : [City Statistics](#)
- Emplois et équivalents plein temps par activité économique au niveau établissements et pour une sélection de communes, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Econ 8](#)

Cluster de la thématique Econ 9 Savoir-faire

Indicateur: Niveau de qualification

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Population résidente permanente de 25 ans et plus selon la formation achevée la plus élevée Unité : Nombre de personnes	OFS – Relevé structurel (RS)	Données poolées sur 5 ans 2013-2017 2015-2019 ; communes	Donne une indication sur la répartition de population en fonction du niveau de qualification.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 8 Rupture de la filière de formation (place gardée)
- Econ 3 Taux de chômage

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes :

- Part de la population selon le niveau de formation, unité : %, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Econ 9](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Econ 10 Finances publiques

Indicateur: Taux d'endettement net

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Dette brute consolidée (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) par rapport au PIB Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 11 Charge fiscale des personnes physiques

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Indicateurs du suivi du plan comptable MCH2, source : *Conférences des directeurs cantonaux des finances*. [Indicateurs financiers : Définitions et calculs](#)
 - o Degré d'autofinancement. Rapport entre l'autofinancement et l'investissement net (en %).
 - o Quotité de la charge financière. Par des charges financières sur les revenus financiers (en %).

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Econ 10](#)

Cluster de la thématique Econ 11 Impôts

Indicateur: Charge fiscale des personnes physiques

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Charge due aux impôts cantonaux, communaux et paroissiaux pour un contribuable célibataire exerçant une activité lucrative dépendante.</p> <p>Précision : prendre un contribuable célibataire pour avoir un nouveau point de vue différencié de l'indicateur fondé sur une famille de 4 personnes et un seul revenu</p> <p>Unité : CHF ou % du revenu brut du travail</p>	<p>Dès 2010 : AFC – Statistiques fiscales</p> <p>Données plus anciennes (dès 2005) : AFC – Statistiques fiscales</p> <p>> Rubrique « Charges fiscales : Communes » > Sélectionner année d'intérêt</p>	<p>Dès 2005 : données exploitables sous forme de tables, actualisation annuelle</p> <p>Dès 2010, calculateur en ligne et nouvelle méthodologie de calcul, actualisation annuelle ; communes</p>	<p>Élément contribuant à nuancer ou expliquer les évolutions observées dans les valeurs de l'indicateur.</p>

Indicateurs directement en lien :

- Econ 10 Taux d'endettement net

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Econ 11](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat

Indicateur: Zones de modération du trafic

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous catégories de l'indicateur Unité : %	Données décentralisées des villes (onglet Soc1_all du fichier Excel de collecte des données)	Varie d'une ville à l'autre ; communes	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Part de la population qui se sent dérangée par le bruit du trafic Unité : %	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Perception des conditions environnementales au domicile », Catégorie « Bruit du trafic au domicile, fenêtre ouverte »	Dès 2011, actualisation tous les quatre ans ; Suisse	Elément de contexte national qui aborde la question de la perception par la population des nuisances sonores dues au trafic.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 4-1 Accidents de la circulation routière avec victimes
- Env 11 Indice de Pollution Long Terme (IPL)

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Enquête de satisfaction dans les grandes villes
- Mise à disposition d'espaces ouverts à la population (espaces publics ouverts et récréatifs par habitant/e en m²)
- Exposition au bruit des avions

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Bruits de la route : part de la population dérangée pendant la nuit par > 55 dB, données disponibles pour 2015, source : [City Statistics](#)
- Logements suroccupés (> 1 personne / pièce), données disponibles annuellement depuis 2014, (attention : définition Eurostat de la suroccupation des logements qui ne correspond pas à la notion de logement surpeuplé utilisée dans le rapport « Les familles en Suisse » publié en 2017 par l'OFS), source : [OFS – Statistique des bâtiments et des logements \(StatBL\)](#)
- Densité d'occupation par pièce des logements occupés, dès 2012, données disponibles pour les villes de Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, Winterthur, St-Gall, Lucerne, Bienne, Thoun, La Chaux-de-Fonds, Köniz, Schaffhouse, Fribourg, Neuchâtel, Coire, source : [OFS – Recensement fédéral de la population \(jusqu'en 2000\) ; Statistique des bâtiments et des logement \(StatBL\)](#)

[Retour à la thématique Soc 1](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 2 Mobilité

Indicateur: Accès au système de transports publics

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Coûts externes des transports Unité : Millions de CHF	OFS – Indicateurs de l'environnement , Coûts externes des transports > Tableaux > « Coûts d'accidents, d'environnement et de santé du transport motorisé » > Choisir une année > ligne « dont coûts externes »	Dès 2010, actualisation annuelle ; Suisse	Aborde l'impact des transports sur l'environnement et la santé à l'échelle nationale.
Taux de motorisation Unité : Nombre de voitures pour 1'000 habitant/es	OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP) , Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) , OFROU – Parc des véhicules routiers (MFZ)	1970, 1975, 1980, 1985, actualisation annuelle dès 1990 ; cantons	Le nombre de véhicules enregistrés (par rapport à la population) peut être mis en regard de la pollution sonore. Ne tient pas compte des véhicules enregistrés ailleurs et qui circulent pourtant sur le territoire cantonal ou communal.
Choix du moyen de transport : Part de la distance journalière par type de transport (mobilité douce, transport individuel motorisé, transports publics) dans la distance journalière totale Unité : %	OFS, ARE – Microrecensement mobilité et transport (MRMT) > Tableaux > choisir l'agglomération ou le canton puis le tableau « Distance journalière, temps de trajet journalier et nombre d'étapes selon la classe de moyen de transport et le motif »	2015 - agglomérations 2015 - cantons Attention aux intervalles de confiance potentiellement élevés	Le type de moyen de transport choisi est en lien avec les conséquences sur l'environnement et la santé.

Indicateurs directement en lien :

- Env 9 Surface bâtie

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Dépenses nettes pour les transports en commun
- Trafic total en personnes-kilomètres

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Nombre d'arrêts des transports publics, source : [City Statistics](#)
- Choix du moyen de transport pour le trajet domicile-travail, source : [City Statistics](#)
- Prix d'un abonnement mensuel dans les transports publics, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Soc 2](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 3 Santé

Indicateur: Années de vie potentielles perdues

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Dépenses pour la promotion de la santé et la prévention des maladies Unité : % des dépenses pour des prestations curatives	OFSP – OBSAN , Données proviennent de : AFF – Statistique financière, OFS – Coûts et financement du système de santé	Dès 1998, actualisation annuelle, communes	La prévention des maladies, l'intégration de toute la population dans la promotion de la santé et la suppression des inégalités en matière de santé jouent également un rôle important.
Renoncement aux soins pour des raisons financières Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030 > Tableaux > « Privations pour raison financière en matière de soins – Part la population à risque de pauvreté de 16 ans ou plus ayant renoncé à des consultations médicales ou dentaires »	Dès 2007, actualisation annuelle; Suisse	La situation financière des personnes est un facteur pouvant les amener à renoncer à des soins médicaux et par conséquent pouvant affecter la santé des personnes.
Espérance de vie en bonne santé à 65 ans Unité : Années	OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)	Dès 1992 actualisation tous les 5 ans (rupture de série temporelle en 2012); Suisse	Apporte un éclairage complémentaire qualitatif à l'indicateur. L'état de santé, notamment dans le grand âge, influe considérablement la qualité de vie.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 4-1, Accidents de la circulation routière avec victimes

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Soc 3](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 4-1 Sécurité

Indicateur: Accidents de la circulation routière avec victimes

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Taux de motorisation</p> <p>Unité : Nombre de voitures pour 1'000 habitant/es</p>	<p>OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), statistique de l'état annuel de la population (ES-POP); OFS, ASTRA – Parc des véhicules routiers (MFZ)</p>	<p>1970, 1975, 1980, 1985, actualisation annuelle dès 1990 ; cantons</p>	<p>Le nombre de véhicules enregistrés (par rapport à la population) représente un risque d'accident potentiel. Ne tient pas compte des véhicules enregistrés ailleurs et qui circulent pourtant sur le territoire cantonal ou communal.</p>
<p>Nombre de pendulaires par la route</p> <p>Unité : Nombre de pendulaires pour 1'000 habitant/es</p>	<p>OFS – Relevé Structurel OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)</p>	<p>2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, actualisation annuelle ; cantons</p>	<p>Le nombre de pendulaires par la route renseigne sur une partie du trafic individuel motorisé, qui a une incidence sur la sécurité.</p>

Indicateurs directement en lien :

- Soc 4-2 Vols par effraction

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Dépenses nettes de sécurité publique en CHF par habitant/e

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Code pénal : choix d'infractions (unité : nombre d'infractions enregistrées par la police pour 1'000 habitant/es), source : [OFS – Statistique policière de la criminalité](#), Villes dès 30'000 habitant/es

[Retour à la thématique Soc 4](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 4-2 Sécurité

Indicateur: Vols par effraction

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Part des maisons individuelles dans le total des logements Unité : %	OFS – Statistique des bâtiments et des logements	Dès 2009, actualisation annuelle ; communes	Il est en règle générale plus aisé d'entrer par effraction dans une maison individuelle que dans un appartement situé dans un immeuble.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 4-1 Accidents de la circulation routière avec victimes

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Dépenses nettes de sécurité publique en CHF par habitant/e

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Infractions de violence, source : [City Statistics](#)
- Vols dans les logements, source : [City Statistics](#)
- Accidents de la route, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Soc 4](#)

Cluster de la thématique Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune

Indicateur: Contribuables à faible revenu

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Coefficient de Gini du revenu équivalent imposable</p> <p>Unité : Indice</p>	<p>Administration fédérale des contributions</p> <p>> Rubrique « Chiffres-clés statistiques » > Personnes physiques</p> <p>> Cas avec et sans versement d'un impôt fédéral direct > choisir une année</p> <p>→ onglet « Gemeinde - Communes », colonne « gini_steinka »</p>	<p>Dès 1995-96, actualisation annuelle ;</p> <p>communes</p>	<p>Le coefficient de Gini est l'une des mesures d'inégalité les plus connues. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. L'AFC publie le coefficient de Gini calculé sur la base du revenu imposable pour l'impôt fédéral direct depuis 2012 environ.</p>
<p>Taux de pauvreté (Part de la population résidente permanente en ménage privé vivant sous le seuil de pauvreté)</p> <p>Unité : %</p>	<p>OFS – Indicateurs MONET 2030</p>	<p>Dès 2007, actualisation annuelle ;</p> <p>Suisse</p>	<p>Le taux de pauvreté calculé à l'échelle nationale donne une information complémentaire sur les inégalités de revenu en Suisse.</p>
<p>Pauvreté des actifs occupés</p> <p>Unité : %</p>	<p>OFS – Indicateurs MONET 2030</p>	<p>Dès 2007, actualisation annuelle ;</p> <p>Suisse</p>	<p>Le taux de pauvreté des actifs occupés calculé à l'échelle nationale permet de nuancer la valeur de l'indicateur et aborde la thématique des travailleurs pauvres.</p>

Indicateurs directement en lien :

- Soc 9 Taux d'aide sociale

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Soc 5](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 6 Participation

Indicateur: Participation aux élections et aux votations

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Sous-catégories de l'indicateur</p> <p>Unité : %</p>	<p>OFS – Statistique des votations et des élections fédérales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votations populaires, par objet - Participation aux élections fédérales : 2003, 2007, 2011, 2015, 2019 <p>Pour télécharger les données : cliquer dans le menu en haut à droite « Informations sur les cartes » puis sur l'icône « Excel »</p>	<p>Dès 1960, actualisation annuelle; communes</p>	<p>L'analyse des sous-catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution</p>
<p>Participation aux élections et aux votations populaires fédérales</p> <p>Unité : %</p>	<p>OFS – Indicateurs MONET 2030</p>	<p>Tous les 4 ans depuis 1971 ; Suisse</p>	<p>Permet de situer la valeur de l'indicateur dans un contexte national</p>

Indicateurs directement en lien :

- Soc 10, Naturalisations

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Des données détaillées sur la participation, par exemple par objet de votation, sont potentiellement disponible sur les portails web des administrations cantonales et/ou communales.

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes :

- Part des femmes élues au législatif des villes, colonne CQ « femmes » / colonne CS « total », données disponibles tous les 4 ans depuis 1993, source : [OFS – Statistique des élections communales](#)
- Part des femmes élues à l'exécutif des villes, colonne CQ « femmes » / colonne CS « total », dès donnée disponibles tous les 4 ans depuis 1993, source : [OFS – Statistique des élections communales](#)

[Retour à la thématique Soc 6](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 7 Culture et loisirs

Indicateur: Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Offre de musées Unité : Nombre de musées	OFS – Statistique suisse des musées	Dès 2015, actualisation annuelle ; communes	Fournit une indication sur l'offre muséale.
Participation à des activités culturelles Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2014, actualisation tous les cinq ans ; Suisse	Illustre l'importance que les ménages accordent aux contenus et services ainsi qu'aux matériels et biens culturels.
Dépenses culturelles mensuelles (y c. les médias) des ménages privés selon divers critères territoriaux Unité : CHF par mois et par ménage à prix courant	OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), Statistique du financement de la culture	Dès la période 2006-2008, actualisation tous les trois ans ; Suisse (et par région linguistique)	Illustre l'importance que les ménages accordent aux contenus et services ainsi qu'aux matériels et biens culturels dans le temps.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les canton/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Dépenses nettes pour le sport en CHF par habitant/e

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Fréquentation des lieux de culture et de loisir au niveau de villes et des agglomérations et nombre d'infrastructures par habitant/e, données disponibles : 2011, actualisation annuelle depuis 2014, source : [OFS – Statistique suisse du film et du cinéma / statistique suisse de l'hébergement touristique](#)
- Bibliothèques publiques communales et mixtes (communales et scolaires) des communes en dessous de 10'000 habitant/es pour un nombre restreint de cantons, données disponibles dès 2008, actualisation annuelle, source : [OFS – Statistique suisse des bibliothèques](#)
- Contribution des villes suisses de plus de 20'000 habitant/es au total du financement de la culture par les communes, période d'observation : 2006-2007, source : [OFS – Statistique du financement de la culture \(ESPOP\), Administration fédérale des finances](#)

[Retour à la thématique Soc 7](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 9 Aide sociale

Indicateur: Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Taux de pauvreté Unité : %	OFS – Indicateurs MO-NET 2030	2007, actualisation annuelle; Suisse	Permet de situer la valeur de l'indicateur par rapport au taux de pauvreté national. À noter que le taux d'aide sociale mesure la pauvreté dite « combattue » alors que le taux de pauvreté – qui se calcule en comparant le revenu disponible des ménages à un seuil absolu – comprend les personnes pauvres ne recourant pas aux prestations d'aide sociale (pauvreté « cachée ») ainsi que les personnes percevant l'aide sociale et qui restent malgré tout en dessous du seuil de pauvreté.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 1 Revenu imposable moyen des personnes physiques
- Econ 2 Niveau des loyers
- Econ 3 Taux de chômage

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Soc 9](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 10 Intégration

Indicateur: Naturalisation

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous-catégories de l'indicateur Acquisition de la nationalité suisse selon le canton, le type d'acquisition, le sexe, l'âge et la nationalité antérieure Unité : Nombre de personnes	OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)	Dès 2011, actualisation annuelle ; cantons	Permet une analyse plus fine des conditions d'octroi de la nationalité à l'échelle des cantons, en fonction notamment de caractéristiques démographiques.
Part des personnes ayant mentionné une langue nationale comme (une des) langue(s) principale(s) selon le statut migratoire Unité : %	OFS – Indicateurs de l'intégration	Dès la période 2011-2013, actualisation tous les trois ans ; cantons	Complète l'indicateur en abordant une des composantes culturelles de l'intégration.

Indicateurs directement en lien :

- G9 Bénéficiaires de prestations d'aide sociale
- G11 Places d'accueil extrafamilial

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Taux de transition vers le degré secondaire II ou vers le niveau tertiaire pour les jeunes issus de la migration par rapport aux jeunes suisses.

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Taux de chômage des jeunes (SECO), source : [City Statistics](#)
- Taux de chômage des 55 à 64 ans (SECO), source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Soc 10](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 11 Egalité des chances

Indicateur: Offre d'accueil extrafamilial des enfants

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Les exécutifs des villes: Elus selon le sexe et le parti dans l'ensemble de l'exécutif Unité : %	OFS – Statistiques des votations et des élections	Dès 1983, actualisation annuelle ; Communes	Aborde l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le plan politique.
Les législatifs des villes: Elus selon le sexe et le parti dans l'ensemble de l'exécutif Unité : %	OFS – Statistiques des votations et des élections	1983, 1993, 1996, 2000, 2004, actualisation annuelle dès 2009 ; Cantons	Aborde l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le plan politique.
Participation des personnes handicapées au marché du travail Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2007, actualisation annuelle ; national	L'égalité des chances concerne également les personnes handicapées.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Proportion de femmes employées dans l'administration
- Part des personnes issues de la migration ou à faible revenu vivant dans des bâtiments bruyants, par rapport à la part moyenne

Données disponibles seulement pour une partie des villes :

- Gardes des petits enfants, source : [City Statistics](#)

[Retour à la thématique Soc 11](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Cluster de la thématique Soc 12 solidarité interrégionale

Indicateur : Actions d'aide

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Aide publique au développement et dons privés des ONG de la Suisse Unité : Millions de CHF	DDC – Statistique de l'Aide publique au développement > Documents > Aide publique au développement (APD)	Dès 1960, actualisation annuelle; Suisse	Permet de situer les montants alloués par les cantons et les communes pour l'APD dans l'APD totale de la Suisse.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des villes : N/A

[Retour à la thématique Soc 12](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Annexe 5 : Liens entre l'Agenda 2030 et le Cercle Indicateurs

[L'Agenda 2030](#) constitue le nouveau cadre de référence international du développement durable, faisant suite à l'Agenda 21. Le référentiel du Cercle Indicateurs (c'est-à-dire la trentaine de champs thématiques illustrés par un – voire deux – indicateurs) a quant à lui été créé au début des années 2000 et est fondé sur une interprétation de l'Agenda 21 à l'échelle des cantons et des villes.

Une analyse a été réalisée pour déterminer dans quelle mesure le référentiel du Cercle Indicateurs est compatible avec l'Agenda 2030. Cette analyse comporte trois parties :

- 1) Évaluation de la pertinence des cibles de l'Agenda 2030 à l'échelle des cantons et des villes suisses.
- 2) Etablissement de liens entre les thématiques du Cercle indicateurs et les cibles de l'Agenda 2030
- 3) Etablissement de liens entre les thématiques du Cercle indicateurs et les cibles de l'Agenda 2030 traduites dans le contexte suisse¹ (état janvier 2019)

Il ressort de cette analyse que près de 95% des thématiques du Cercle Indicateurs peuvent être mises en lien avec au moins une cible (internationale ou suisse) de l'Agenda 2030. À l'inverse, 42% des cibles internationales et 56% des cibles suisses peuvent être mises en lien avec au moins une thématique du Cercle Indicateurs.

Les liens établis entre les thématiques du Cercle Indicateurs et les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030 sont présentés dans cette annexe. Il s'agit d'un document de travail qui ne constitue en aucun cas une référence officielle.

¹ Les cibles suisses sont disponibles sur le [site web de l'ARE](#) (documents « Etat des lieux ODD », Rubriques Target-Information > Bestandesaufnahme des Bundes/ État des lieux au niveau fédéral > Zielsetzung des Bundes/ Objectif fixé par la Confédération)

Thématique Env 1 Biodiversité : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.5	By 2020, maintain the genetic diversity of seeds, cultivated plants and farmed and domesticated animals and their related wild species, including through soundly managed and diversified seed and plant banks at the national, regional and international levels, and ensure access to and fair and equitable sharing of benefits arising from the utilization of genetic resources and associated traditional knowledge, as internationally agreed	L'agriculture préserve et favorise la diversité génétique indigène pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les variétés sauvages des espèces utilisées à des fins agricoles. Elle apporte en outre une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation durable de variétés indigènes de plantes agricoles cultivées et de races suisses d'animaux de rente.
6.6	By 2020 protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes	Rétablir autant que possible, au cours des générations à venir, l'état naturel d'une partie des eaux dont les rives sont fortement bâties, et délimiter pour toutes les eaux un territoire suffisant à n'exploiter que de façon extensive à titre de compensation écologique (surface favorisant la biodiversité à partir de 2014). En outre, les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les eaux (régime d'éclusées, charriage, migration des poissons) devront être éliminés autant que possible dans les 20 ans à venir (objectif de politique intérieure).
11.4	Strengthen efforts to protect and safeguard the world's cultural and natural heritage	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
15.1	By 2020 ensure conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements	Afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées d'ici à 2020 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.
15.4	By 2030, ensure the conservation of mountain ecosystems, including their biodiversity, in order to enhance their capacity to provide benefits that are essential for sustainable development	Les paysages, les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique sont conservés dans la zone alpine. L'infrastructure écologique visant à améliorer la perméabilité du territoire est renforcée et le paysage évolue en conservant son caractère. L'utilisation de la zone alpine préserve le paysage et la biodiversité.
15.5	Take urgent and significant action to reduce degradation of natural habitat, halt the loss of biodiversity, and by 2020 protect and prevent the extinction of threatened species	D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur extinction est enrayée dans toute la mesure du possible. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

15.8	By 2020 introduce measures to prevent the introduction and significantly reduce the impact of invasive alien species on land and water ecosystems, and control or eradicate the priority species	Les espèces exotiques ne mettent pas en danger l'être humain et l'environnement et ne portent pas atteinte à la diversité biologique, ni aux prestations écosystémiques, ni à leur utilisation durable. La propagation des espèces exotiques envahissantes est endiguée et leur réintroduction est empêchée.
15a	Mobilize and significantly increase financial resources from all sources to conserve and sustainably use biodiversity and ecosystems	Les moyens en faveur de la biodiversité provenant de toutes les sources sont fortement augmentés. D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et si possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.

[Retour à la thématique Env 1](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 2 Nature et paysage : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
6.6	by 2020 protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes	Rétablir autant que possible, au cours des générations à venir, l'état naturel d'une partie des eaux dont les rives sont fortement bâties, et délimiter pour toutes les eaux un territoire suffisant à n'exploiter que de façon extensive à titre de compensation écologique (surface favorisant la biodiversité à partir de 2014). En outre, les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les eaux (régime d'éclusées, charriage, migration des poissons) devront être éliminés autant que possible dans les 20 ans à venir (objectif de politique intérieure).
11.4	strengthen efforts to protect and safeguard the world's cultural and natural heritage	Le mitage du territoire est freiné et la croissance urbaine n'a lieu qu'à l'intérieur des zones de développement et des corridors prévus. Les terres agricoles et les espaces naturels sont largement protégés contre toute nouvelle construction. Lors du développement urbain, le patrimoine bâti est conservé autant que possible, lors de la rénovation et de la construction, il règne une culture du bâti de grande qualité (objectif de politique intérieure).
15.1	by 2020 ensure conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements	Afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées d'ici à 2020 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.
15.2	Lien établi uniquement avec la cible suisse	Les forêts sont gérées et utilisées de manière efficace et proche de la nature en prenant en considération de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable (écologie, social et économie). Elles remplissent toutes leurs fonctions de façon équivalente et sont conservées dans leur étendue et dans leur répartition territoriale.
15.4	by 2030, ensure the conservation of mountain ecosystems, including their biodiversity, in order to enhance their capacity to provide benefits that are essential for sustainable development	Les paysages, les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique sont conservés dans la zone alpine. L'infrastructure écologique visant à améliorer la perméabilité du territoire est renforcée et le paysage évolue en conservant son caractère. L'utilisation de la zone alpine préserve le paysage et la biodiversité.
15.5	take urgent and significant action to reduce degradation of natural habitat, halt the loss of biodiversity, and by 2020 protect and prevent the extinction of threatened species	D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur extinction est enrayée dans toute la mesure du possible. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

15a	Mobilize and significantly increase financial resources from all sources to conserve and sustainably use biodiversity and ecosystems	Les moyens en faveur de la biodiversité provenant de toutes les sources sont fortement augmentés. D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et si possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.
-----	--	--

[Retour à la thématique Env 2](#)

Thématique Env 3 Qualité de l'énergie : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
7.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement ainsi que la résilience des infrastructures nécessaires à cette fin sont assurés (objectif de politique intérieure).
7.2	Increase substantially the share of renewable energy in the global energy mix by 2030	La proportion des énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité dans la consommation énergétique globale est accrue de manière continue. La production indigène moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre 37'400 GWh/an en 2035, celle issue des autres énergies renouvelables 11'400 GWh/an en 2035 (au moins 4'400 GWh/an en 2020) (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Env 3](#)

Thématique Env 4 Consommation d'énergie : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
7.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement ainsi que la résilience des infrastructures nécessaires à cette fin sont assurés (objectif de politique intérieure).
7.3	Double the global rate of improvement in energy efficiency by 2030	La consommation énergétique moyenne par personne est réduite de 34% par rapport au niveau de l'an 2000 (de 16% en 2020 et de 43% en 2035). La consommation électrique moyenne par personne est réduite de 10% par rapport au niveau de l'an 2000 (de 3% en 2020 et de 13% en 2035) (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Env 4](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 5 Climat : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
13.1	Strengthen resilience and adaptive capacity to climate related hazards and natural disasters in all countries	Les risques liés aux changements climatiques sont réduits au minimum, les avantages climatiques sont mis à profit, la population, les biens et les bases naturelles de la vie sont protégées et les capacités d'adaptation de l'économie, de l'environnement et de la société sont augmentées (objectif de politique intérieure)
13.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 50% par rapport au niveau de 1990, dont au moins 30% par des mesures prises en Suisse (réduction moyenne 2021-2031 de 35 % resp. de 25%).
13.3	Improve education, awareness-raising and human and institutional capacity on climate change mitigation, adaptation, impact reduction and early warning	Les autorités cantonales et communales, les entreprises, les consommateurs, les professionnels, les décideurs et d'autres acteurs sont informés sur les effets des changements climatiques et disposent des compétences opérationnelles appropriées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques.

[Retour à la thématique Env 5](#)

Thématique Env 6 Consommation des matériaux : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
12.2	By 2030 achieve sustainable management and efficient use of natural resources	Comme contribution au respect des limites planétaires, la surexploitation des ressources naturelles est évitée et l'impact environnemental de la consommation et de la production considérablement est réduit (objectif de politique intérieur)
12.3	By 2030 halve per capita global food waste at the retail and consumer level, and reduce food losses along production and supply chains including post-harvest losses	Pas d'objectif suisse
12.4	By 2020 achieve environmentally sound management of chemicals and all wastes throughout their life cycle in accordance with agreed international frameworks and significantly reduce their release to air, water and soil to minimize their adverse effects	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
12.5	By 2030, substantially reduce waste generation through prevention, reduction, recycling, and reuse	L'impact environnemental des déchets est limité. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Env 6](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 7 Régime des eaux : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
6.4	By 2030, substantially increase water-use efficiency across all sectors and ensure sustainable withdrawals and supply of freshwater to address water scarcity, and substantially reduce the number of people suffering from water scarcity	L'alimentation en eau et des débits résiduels convenables sont assurés, malgré la multiplicité des utilisateurs des milieux aquatiques et leurs abords. Une collaboration renforcée entre l'aménagement du territoire et la protection des eaux ainsi qu'une sensibilisation pour une consommation modérée en eau représentent des éléments centraux (objectif de politique intérieure).
6.5	By 2030 implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate	La Suisse encourage la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et s'engage en faveur de la coopération transfrontière dans ce domaine (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Env 7](#)

Thématique Env 8 Qualité de l'eau : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
6.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Suisse assure la préservation des ressources en eaux souterraines pour garantir durablement la qualité de l'eau potable et planifie le maintien de la valeur des infrastructures de distribution d'eau potable (objectif de politique intérieure).
6.3	By 2030, improve water quality by reducing pollution, eliminating dumping and minimizing release of hazardous chemicals and materials, halving the proportion of untreated wastewater and substantially increasing recycling and safe reuse globally	L'équipement ciblé des stations d'épuration des eaux usées (STEP), des grandes STEP dans le bassin versant d'un lac ainsi que d'autres STEP situées sur les cours d'eau charriant une part importante d'eaux usées, doit permettre de traiter d'ici à 2040 plus de 50 % des eaux usées communales de la Suisse en vue de l'élimination des micropolluants. Les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires (PPh) sont réduits de 50% et les eaux sont protégées des atteintes nuisibles (objectif de politique intérieure).
6.5	By 2030 implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate	La Suisse encourage la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et s'engage en faveur de la coopération transfrontière dans ce domaine (objectif de politique intérieure)
14.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les charges d'azote de l'air et des eaux sont réduites.

[Retour à la thématique Env 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 9 Utilisation du sol : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.3	By 2030 enhance inclusive and sustainable urbanization and capacities for participatory, integrated and sustainable human settlement planning and management in all countries	Les communes et les villes sont développées à l'intérieur du milieu bâti (objectif de politique intérieure).
15.1	By 2020 ensure conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements	Afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées d'ici à 2020 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

[Retour à la thématique Env 9](#)

Thématique Env 10 Qualité du sol : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
15.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les fonctions du sol sont maintenues à long terme. Les utilisations du sol ne provoquent pas de dégradation et, là où cela est possible, les sols et leur fonctionnalité sont reconstitués.

[Retour à la thématique Env 10](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Env 11 Qualité de l'air : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
3.9	By 2030 substantially reduce the number of deaths and illnesses from hazardous chemicals and air, water, and soil pollution and contamination	Les produits chimiques n'ont aucun effet nuisible sur la santé des êtres humains tout au long de leur cycle de vie. Principal facteur de risque environnemental pour la santé, les émissions de particules fines (PM10) et les émissions des gaz précurseurs sont réduites respectivement de près de 50% par rapport à 2005 (objectif de politique intérieure).
11.6	By 2030, reduce the adverse per capita environmental impact of cities, including by paying special attention to air quality, municipal and other waste management	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
14.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les charges d'azote de l'air et des eaux sont réduites.

[Retour à la thématique Env 11](#)

Thématique Econ 1 Revenu : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.2	By 2030, reduce at least by half the proportion of men, women and children of all ages living in poverty in all its dimensions according to national definitions	La pauvreté en Suisse recule à long terme

[Retour à la thématique Econ 1](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Econ 2 Coût de la vie : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a accès à une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
2.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a accès à une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
3.8	Achieve universal health coverage (UHC), including financial risk protection, access to quality essential health care services, and access to safe, effective, quality, and affordable essential medicines and vaccines for all	La Suisse pourvoit à la fois à un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et à des conditions favorables à la santé ; le pourcentage de personnes qui renoncent à se faire soigner pour des motifs financiers diminue (objectif de politique intérieure).
11.1	By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services, and upgrade slums	La proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 2](#)

Thématique Econ 3 Marché du travail : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.5	By 2030 achieve full and productive employment and decent work for all women and men, including for young people and persons with disabilities, and equal pay for work of equal value	Le potentiel de la main d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse. Les personnes handicapées sont intégrées au marché du travail. Un salaire égal est versé pour un travail de valeur égale (objectif de politique intérieure).
8.6	By 2020 substantially reduce the proportion of youth not in employment, education or training	On dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève et les jeunes ont de bonnes perspectives d'avenir (objectif de politique intérieure).
8.7	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La traite d'êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants sont combattus efficacement pour être réduits à un minimum. Les victimes sont identifiées et obtiennent une protection, un accès à une aide juridique et des mesures réparatrices. Les instigateurs du travail forcé, du travail des enfants et de la traite d'êtres humains sont punis, dans la mesure du possible, en conséquence (objectif de politique intérieure)
8.8	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Des conditions de travail décentes et des standards sociaux sont respectés et encouragés (objectif de politique intérieure).
8b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les jeunes peuvent intégrer rapidement et durablement le marché du travail. Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT est mis en œuvre (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 3](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Econ 4 Investissements : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
9.1	Develop quality, reliable, sustainable and resilient infrastructure, including regional and trans-border infrastructure, to support economic development and human well-being, with a focus on affordable and equitable access for all	La Suisse dispose d'infrastructures de transport et de communication répondant aux besoins, résilientes et disposant d'un financement solide (objectif de politique intérieure).
9.4	By 2030 upgrade infrastructure and retrofit industries to make them sustainable, with increased resource use efficiency and greater adoption of clean and environmentally sound technologies and industrial processes, all countries taking accordance with their respective capabilities	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>

[Retour à la thématique Econ 4](#)

Thématique Econ 6 Utilisation efficace des ressources : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.4	Improve progressively through 2030 global resource efficiency in consumption and production, and endeavour to decouple economic growth from environmental degradation in accordance with the 10-year framework of programmes on sustainable consumption	La surexploitation des ressources naturelles est évitée afin de contribuer au respect des limites planétaires. Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits et la consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental qui en résulte (objectif de politique intérieure).
9.4	By 2030 upgrade infrastructure and retrofit industries to make them sustainable, with increased resource use efficiency and greater adoption of clean and environmentally sound technologies and industrial processes, all countries taking accordance with their respective capabilities	Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure).
12.2	By 2030 achieve sustainable management and efficient use of natural resources	Comme contribution au respect des limites planétaires, la surexploitation des ressources naturelles est évitée et l'impact environnemental de la consommation et de la production considérablement est réduit (objectif de politique intérieure)
12.5	By 2030, substantially reduce waste generation through prevention, reduction, recycling, and reuse	L'impact environnemental des déchets est limité. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Econ 6](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Econ 7 Innovations : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.2	Achieve higher levels of productivity of economies through diversification, technological upgrading and innovation, including through a focus on high value added and labour-intensive sectors	L'économie suisse renforce durablement sa productivité du travail et des ressources et stimule sa compétitivité et son esprit d'innovation (objectif de politique intérieure).
8.3	Promote development-oriented policies that support productive activities, decent job creation, entrepreneurship, creativity and innovation, and encourage formalization and growth of micro-, small- and medium-sized enterprises including through access	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
9.5	Enhance scientific research, upgrade the technological capabilities of industrial sectors in all countries, in particular developing countries, including, by 2030, encouraging innovation and substantially increasing the number of research and development workers per 1 million people and public and private research and development spending	La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 7](#)

Thématique Econ 8 Structure économique : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	L'économie croît durablement par la hausse de la productivité du travail, le renforcement de la résilience de l'économie et la croissance de la productivité des ressources (objectif de politique intérieure).
8.2	Achieve higher levels of productivity of economies through diversification, technological upgrading and innovation, including through a focus on high value added and labour-intensive sectors	L'économie suisse renforce durablement sa productivité du travail et des ressources et stimule sa compétitivité et son esprit d'innovation (objectif de politique intérieure).
8.3	Promote development-oriented policies that support productive activities, decent job creation, entrepreneurship, creativity and innovation, and encourage formalization and growth of micro-, small- and medium-sized enterprises including through access	La Suisse dispose d'un cadre optimal pour la fondation, le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Econ 9 Savoir-faire : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
4.4	By 2030, substantially increase the number of youth and adults who have relevant skills, including technical and vocational skills, for employment, decent jobs and entrepreneurship	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Améliorer le choix des études et de la profession (objectif de politique intérieure).
9.5	Enhance scientific research, upgrade the technological capabilities of industrial sectors in all countries, in particular developing countries, including, by 2030, encouraging innovation and substantially increasing the number of research and development workers per 1 million people and public and private research and development spending	La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 9](#)

Thématique Econ 10 Finances publiques : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
17.13	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Suisse respecte les principes que sont des finances équilibrées et une monnaie stable en Suisse. Elle participe au système de surveillance des politiques macroéconomiques et aux actions d'entraide internationale (objectif de politique extérieure)

[Retour à la thématique Econ 10](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Econ 12 Production : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.4	By 2030 ensure sustainable food production systems and implement resilient agricultural practices that increase productivity and production, that help maintain ecosystems, that strengthen capacity for adaptation to climate change, extreme weather, drought, flooding and other disasters and that progressively improve land and soil quality	S'appuyant sur les « objectifs environnementaux pour l'agriculture » approuvés par le Conseil fédéral, la Confédération veille à ce que l'évolution de la politique agricole permette de préserver à long terme la capacité de résilience des écosystèmes et des services écosystémiques. L'agriculture se prépare aux changements climatiques, diminue la pollution agricole et les émissions de gaz à effet de serre, favorise la biodiversité et accroît l'efficacité de l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique de la Suisse.
8.4	Improve progressively through 2030 global resource efficiency in consumption and production, and endeavour to decouple economic growth from environmental degradation in accordance with the 10-year framework of programmes on sustainable consumption	La surexploitation des ressources naturelles est évitée afin de contribuer au respect des limites planétaires. Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits et la consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental qui en résulte (objectif de politique intérieure).
9.4	By 2030 upgrade infrastructure and retrofit industries to make them sustainable, with increased resource use efficiency and greater adoption of clean and environmentally sound technologies and industrial processes, all countries taking accordance with their respective capabilities	Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure).
12.7	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération prend en considération lors de ses achats publics des biens (produits, services ou ouvrages) qui répondent tout au long de leur durée de vie à des exigences économiques, écologiques et sociales élevées et montre ainsi l'exemple aux autres acheteurs publics ainsi qu'aux consommateurs privés (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 12](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.1	By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services, and upgrade slums	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.6	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population est protégée contre le bruit et les vibrations de manière à préserver sa santé. Les milieux tranquilles sont protégés et favorisés (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 1](#)

Thématique Soc 2 Mobilité : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.2	By 2030, provide access to safe, affordable, accessible and sustainable transport systems for all, improving road safety, notably by expanding public transport, with special attention to the needs of those in vulnerable situations, women, etc.	D'ici à 2023, un accès sans obstacles au système de transport (ST) est garanti (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 2](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 3 Santé : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
2.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
3.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Le niveau élevé atteint en matière de protection de la santé et de lutte contre les maladies transmissibles est maintenu (objectif de politique intérieure)
3.4	By 2030 reduce by one-third pre-mature mortality from non-communicable diseases (NCDs) through prevention and treatment, and promote mental health and wellbeing	L'augmentation de la charge de morbidité due aux maladies non-transmissibles et aux maladies mentales est freinée et les décès prématurés sont en baisse. Le nombre de suicides devrait être réduit de 25% pour 100 000 habitants d'ici 2030 (objectif de politique intérieure).
3.5	Strengthen prevention and treatment of substance abuse, including narcotic drug abuse and harmful use of alcohol	La proportion de personnes abusant ou dépendant de substances est réduite. Les personnes dépendantes reçoivent l'aide et le traitement dont elles ont besoin. L'accès illicite à des boissons alcooliques pour les mineurs est réduit (objectif de politique intérieure).
3.7	By 2030 ensure universal access to sexual and reproductive health care services, including for family planning, information and education, and the integration of reproductive health into national strategies and programmes	Pas d'objectif suisse
3.8	Achieve universal health coverage (UHC), including financial risk protection, access to quality essential health care services, and access to safe, effective, quality, and affordable essential medicines and vaccines for all	La Suisse pourvoit à la fois à un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et à des conditions favorables à la santé ; le pourcentage de personnes qui renoncent à se faire soigner pour des motifs financiers diminue (objectif de politique intérieure).
3.9	By 2030 substantially reduce the number of deaths and illnesses from hazardous chemicals and air, water, and soil pollution and contamination	Les produits chimiques n'ont aucun effet nuisible sur la santé des êtres humains tout au long de leur cycle de vie. Principal facteur de risque environnemental pour la santé, les émissions de particules fines (PM10) et les émissions des gaz précurseurs sont réduites respectivement de près de 50% par rapport à 2005 (objectif de politique intérieure).
3a	Strengthen the implementation of the World Health Organization Framework Convention on Tobacco Control in all countries, as appropriate	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
3d	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	L'objet et la portée du Règlement sanitaire international (RSI) consistent à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce international (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Soc 3](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 4 Sécurité : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
3.6	By 2020 halve global deaths and injuries from road traffic accidents	D'ici à 2020, le nombre de tués et de blessés graves sur les routes suisses recule (objectif de politique intérieure).
5.2	Eliminate all forms of violence against all women and girls in public and private spheres, including trafficking and sexual and other types of exploitation	Toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles ont diminué de façon importante (objectif de politique intérieure).
5.3	Eliminate all harmful practices, such as child, early and forced marriage and female genital mutilations	Le mariage forcé et la mutilation génitale féminine (MGF) ont diminué de façon importante (objectif de politique intérieure).
11.1	By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services, and upgrade slums	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.5	By 2030, significantly reduce the number of deaths and the number of people affected and substantially decrease the direct economic losses relative to global gross domestic product caused by disasters, including water-related disasters, with a focus on protecting the poor and people in vulnerable situations	Sur tout le territoire suisse, on recherche un niveau de sécurité comparable pour tous les dangers naturels qui soit écologiquement supportable, économiquement rationnel et socialement acceptable. La capacité de fonctionnement de ses infrastructures critiques assure à la Suisse une résilience permettant d'éviter dans la mesure du possible des défaillances graves et de grande ampleur géographique des infrastructures critiques et des biens et services qui en dépendent et de façon qu'en cas d'incident, l'étendue des dommages reste limitée (objectif de politique intérieure).
11b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération et les grandes villes renforcent leur collaboration dans le cadre d'une gestion intégrée des risques et de l'adaptation au changement climatique (objectif de politique intérieure)
16.1	Significantly reduce all forms of violence and related death rates everywhere	La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes.
16.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les abus sur des enfants, l'exploitation infantile, le trafic d'enfants et toutes les formes de violence à l'encontre des enfants sont réduits (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Soc 4](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.2	By 2030, reduce at least by half the proportion of men, women and children of all ages living in poverty in all its dimensions according to national definitions	La pauvreté en Suisse recule à long terme
10.1	By 2030, progressively achieve and sustain income growth of the bottom 40 per cent of the population at a rate higher than the national average	La Suisse favorise la prospérité commune. Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible. La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, en faveur des buts sociaux de la Constitution fédérale (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 5](#)

Thématique Soc 6 Participation : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.3	By 2030 enhance inclusive and sustainable urbanization and capacities for participatory, integrated and sustainable human settlement planning and management in all countries	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
16.7	Ensure responsive, inclusive, participatory and representative decision-making at all levels	Les droits politiques sont garantis et les processus de décisions politiques sont démocratiques, participatifs, transparents et justes (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Soc 6](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 7 Culture et loisirs : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.9	By 2030, devise and implement policies to promote sustainable tourism that creates jobs and promotes local culture and products	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.4	Strengthen efforts to protect and safeguard the world's cultural and natural heritage	Le mitage du territoire est freiné et la croissance urbaine n'a lieu qu'à l'intérieur des zones de développement et des corridors prévus. Les terres agricoles et les espaces naturels sont largement protégés contre toute nouvelle construction. Lors du développement urbain, le patrimoine bâti est conservé autant que possible, lors de la rénovation et de la construction, il règne une culture du bâti de grande qualité (objectif de politique intérieure).
11.7	By 2030, provide universal access to safe, inclusive and accessible, green and public spaces, particularly for women and children, older persons and persons with disabilities	Il faut aménager le milieu bâti de façon à répondre aux besoins de la population et, notamment, y ménager de nombreux espaces verts et arborisés ainsi que d'autres espaces ouverts et accessibles propices à l'activité physique. L'environnement immédiat du logement est adapté aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ou handicapées et leur est accessible en toute sécurité (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 7](#)

Thématique Soc 8 Formation : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
4.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Durant la scolarité obligatoire, tous les enfants acquièrent et développent les connaissances et les compétences fondamentales ainsi que l'identité culturelle qui leur permettront de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale et professionnelle. Au cours de l'enseignement de base gratuit dispensé dans les écoles publiques, chaque élève acquiert la formation de base qui permet d'accéder au degré secondaire II (objectif des cantons).
4.3	By 2030 ensure equal access for all women and men to affordable quality technical, vocational and tertiary education, including university	Une formation de qualité est accessible dans les domaines de la formation générale, de la formation professionnelle et de la formation de degré tertiaire. Celles-ci sont abordables pour tous et ne font aucune discrimination fondée sur le sexe (objectif de politique intérieure).
4.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Améliorer le choix des études et de la profession (objectif de politique intérieure).
4.5	Eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples, and children in vulnerable situations	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans, y compris ceux qui immigrent à l'âge postscolaire, possèdent un diplôme du secondaire II en Suisse (objectif de politique intérieure).
4.6	By 2030, ensure that all youth and a substantial proportion of adults, both men and women, achieve literacy and numeracy	Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Les personnes peuvent acquérir les compétences de base qui leur font défaut en lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale, en mathématiques élémentaires et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, afin de favoriser leur intégration dans la société et le marché de l'emploi. Faire accroître la demande en mesures de formation dans le domaine des compétences de base: les mesures accueillent un nombre plus important de participants (objectif de politique intérieure).
4.7	By 2030, ensure that all learners acquire the knowledge and skills needed to promote sustainable development, including, among others, through education for sustainable development and sustainable lifestyles, human rights, gender equality, promotion of a culture of peace and non-violence, global citizenship and appreciation of cultural diversity and of culture's contribution to sustainable development.	Les êtres humains ont les capacités pour contribuer à encourager le développement durable. Celui-ci fait partie intégrante du système FRI et de l'objectif commun de la Confédération et des cantons pour l'espace suisse de formation. Le développement durable est renforcé par le biais de l'instrument d'encouragement du système FRI et dans le cadre du message sur la coopération internationale. Compte tenu des mesures

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

		engagées par les cantons, les communes, l'économie et la société civile, il convient d'encourager en particulier la responsabilité individuelle, l'initiative individuelle des différents acteurs et la capacité de ceux-ci à penser et à agir en tant que multiplicateurs du développement durable (objectif de politique intérieure)
4a	Build and upgrade education facilities that are child, disability and gender sensitive and provide safe, non-violent, inclusive and effective learning environments for all	Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales (objectif de politique intérieure)
5b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La part des femmes dans les filières d'études et les formations professionnelles MINT s'accroît. Le choix des études et de la profession dépend davantage du talent et du potentiel des jeunes ainsi que de la situation sur le marché du travail et moins des stéréotypes de genre et du niveau de formation des parents (objectif de politique intérieure)
8.6	By 2020 substantially reduce the proportion of youth not in employment, education or training	On dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève et les jeunes ont de bonnes perspectives d'avenir (objectif de politique intérieure).
13.3	Improve education, awareness-raising and human and institutional capacity on climate change mitigation, adaptation, impact reduction and early warning	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>

[Retour à la thématique Soc 8](#)

Thématique Soc 9 Aide sociale : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.2	By 2030, reduce at least by half the proportion of men, women and children of all ages living in poverty in all its dimensions according to national definitions	La pauvreté en Suisse recule à long terme
1.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La couverture est maintenue par les assurances sociales, la consolidation financière et l'adaptation des assurances sociales à l'évolution de la société

[Retour à la thématique Soc 9](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 10 Intégration : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.4	By 2030 ensure that all men and women, particularly the poor and the vulnerable, have equal rights to economic resources, as well as access to basic services, ownership, and control over land and other forms of property, inheritance, natural resources, appropriate new technology and financial services, including microfinance	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
4.2	By 2030 ensure that all girls and boys have access to quality early childhood development, care and pre-primary education so that they are ready for primary education	<p>Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables.</p> <p>Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants.</p> <p>Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02 ; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire (objectif de politique intérieure).</p>
4.5	Eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples, and children in vulnerable situations	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
4a	Build and upgrade education facilities that are child, disability and gender sensitive and provide safe, non-violent, inclusive and effective learning environments for all	Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales (objectif de politique intérieure)
5.5	Ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic, and public life	L'égalité entre femmes et hommes est respectée dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes est assurée à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique (objectif de politique intérieure).
10.2	By 2030, empower and promote the social, economic and political inclusion of all, irrespective of age, sex, disability, race, ethnicity, origin, religion or economic or other status	La Suisse favorise la cohésion sociale (objectif de politique intérieure).

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

10.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (objectif de politique intérieure).
10.7	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Assurer l'immigration nécessaire à la prospérité économique, sociale et culturelle de la Suisse. Assurer la protection des réfugiés et des personnes vulnérables en tenant compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants. Prévenir la migration irrégulière et intégrer rapidement et durablement les migrants en situation régulière ou acceptés (objectif de politique intérieure).
11.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux (objectif de politique intérieure).
11.3	By 2030 enhance inclusive and sustainable urbanization and capacities for participatory, integrated and sustainable human settlement planning and management in all countries	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.7	By 2030, provide universal access to safe, inclusive and accessible, green and public spaces, particularly for women and children, older persons and persons with disabilities	Il faut aménager le milieu bâti de façon à répondre aux besoins de la population et, notamment, y ménager de nombreux espaces verts et arborisés ainsi que d'autres espaces ouverts et accessibles propices à l'activité physique. L'environnement immédiat du logement est adapté aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ou handicapées et leur est accessible en toute sécurité (objectif de politique intérieure).
16.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les droits et libertés individuels et la protection contre l'arbitraire par les services de l'État sont garantis (objectif de politique intérieure)
16b	Promote and enforce non-discriminatory laws and policies for sustainable development	Tous les êtres humains sont égaux devant la loi et nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

[Retour à la thématique Soc 10](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 11 Egalité des chances : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.4	By 2030 ensure that all men and women, particularly the poor and the vulnerable, have equal rights to economic resources, as well as access to basic services, ownership, and control over land and other forms of property, inheritance, natural resources, appropriate new technology and financial services, including microfinance	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
4.2	By 2030 ensure that all girls and boys have access to quality early childhood development, care and pre-primary education so that they are ready for primary education	<p>Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables.</p> <p>Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants.</p> <p>Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02 ; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire (objectif de politique intérieure).</p>
4.3	By 2030 ensure equal access for all women and men to affordable quality technical, vocational and tertiary education, including university	Une formation de qualité est accessible dans les domaines de la formation générale, de la formation professionnelle et de la formation de degré tertiaire. Celles-ci sont abordables pour tous et ne font aucune discrimination fondée sur le sexe (objectif de politique intérieure).
4.5	Eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples, and children in vulnerable situations	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans, y compris ceux qui immigrent à l'âge post-scolaire, possèdent un diplôme du secondaire II en Suisse (objectif de politique intérieure).
4a	Build and upgrade education facilities that are child, disability and gender sensitive and provide safe, non-violent, inclusive and effective learning environments for all	Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales (objectif de politique intérieure)
5.1	End all forms of discrimination against all women and girls everywhere	L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait (objectif de politique intérieure).

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

5.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes (objectif de politique intérieure).
5.5	Ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic, and public life	L'égalité entre femmes et hommes est respectée dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes est assurée à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique (objectif de politique intérieure).
5b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La part des femmes dans les filières d'études et les formations professionnelles MINT s'accroît. Le choix des études et de la profession dépend davantage du talent et du potentiel des jeunes ainsi que de la situation sur le marché du travail et moins des stéréotypes de genre et du niveau de formation des parents (objectif de politique intérieure)
5c	Adopt and strengthen sound policies and enforceable legislation for the promotion of gender equality and the empowerment of all women and girls at all levels.	La Suisse encourage l'égalité entre les sexes (objectif de politique intérieure)
8.5	By 2030 achieve full and productive employment and decent work for all women and men, including for young people and persons with disabilities, and equal pay for work of equal value	Le potentiel de la main d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse. Les personnes handicapées sont intégrées au marché du travail. Un salaire égal est versé pour un travail de valeur égale (objectif de politique intérieure).
10.2	By 2030, empower and promote the social, economic and political inclusion of all, irrespective of age, sex, disability, race, ethnicity, origin, religion or economic or other status	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
10.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (objectif de politique intérieure).
10.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les inégalités et les différences qui ne sont plus justifiées par l'évolution de la société sont éliminées progressivement lors des futures révisions de la loi (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 11](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

Thématique Soc 12 solidarité interrégionale : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.1	By 2030, eradicate extreme poverty for all people everywhere, currently measured as people living on less than \$1.25 a day	La Suisse s'engage à réduire les différentes formes de pauvreté, de vulnérabilité, d'exclusion et d'inégalités dans ses pays partenaires et à créer des perspectives meilleures.
1.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Der Bund unterstützt durch seine internationale Zusammenarbeit die Gewährleistung eines nachhaltigen Zugangs zu Ressourcen und Dienstleistungen für alle, insbesondere in den Bereichen Governance, Beschäftigung, Ernährung, Wasser, Land, Gesundheit und Grund- und Berufsbildung und (Mikro-) Finanzdienstleistungen insbesondere für Frauen und Männer die in Armut leben oder verletzlich sind (ausserpolitische Zielsetzung)
1a	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération soutient la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement par l'aide publique au développement et renforce l'effet de catalyseur de l'aide publique en mobilisant des ressources supplémentaires pour combattre la pauvreté dans toutes ses dimensions (objectif de politique extérieure)
2a	Increase investment, including through enhanced international cooperation, in rural infrastructure, agricultural research and extension services, technology development and plant and livestock gene banks in order to enhance agricultural productive capacity in developing countries, in particular least developed countries	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération encourage les structures rurales fondamentales, la recherche et le développement agricole, les démarches innovantes, les technologies durables et les services de conseil agricoles (extension services) et s'engage pour le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité agricole (objectif de politique extérieure)
4b	By 2020, substantially expand globally the number of scholarships available to developing countries, in particular least developed countries, small island developing States and African countries, for enrolment in higher education, including vocational training and information and communications technology, technical, engineering and scientific programmes, in developed countries and other developing countries	La Suisse continue d'octroyer chaque année environ 300 bourses à de jeunes chercheurs et artistes de l'étranger sur la base de critères d'excellence. Environ la moitié de ces bourses est destinée à de jeunes chercheurs de pays en développement (objectif de politique extérieure)
4c	By 2030, substantially increase the supply of qualified teachers, including through international cooperation for teacher training in developing countries, especially least developed countries and small island developing States	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient l'amélioration des compétences des enseignants, des formateurs et d'autres responsables de la formation pour que l'enseignement et l'éducation influent favorablement sur les apprenants et qu'ils apportent les résultats nécessaires (objectif de politique extérieure)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes

7a	by 2030, enhance international cooperation to facilitate access to clean energy research and technology, including renewable energy, energy efficiency and advanced and cleaner fossil-fuel technology, and promote investment in energy infrastructure and clean energy technology	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à concevoir des mesures pour accroître l'efficacité énergétique dans les domaines de l'électricité et de la chaleur, et à instaurer des conditions-cadre avantageuses, dont un climat plus favorable aux investissements, pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (objectif de politique extérieure)
7b	By 2030, expand infrastructure and upgrade technology for supplying modern and sustainable energy services for all in developing countries, in particular least developed countries and small island developing States	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à instaurer des conditions-cadre avantageuses pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et à financer des projets pionniers d'infrastructure apportant une importante plus-value sociale et écologique et non réalisables commercialement, comme l'approvisionnement énergétique à partir de sources d'énergie renouvelables (objectif de politique extérieure)
9a	Facilitate sustainable and resilient infrastructure development in developing countries through enhanced financial, technological and technical support to African countries, least developed countries, landlocked developing countries and small island developing States	Pas d'objectif suisse
9b	Support domestic technology development, research and innovation in developing countries, including by ensuring a conducive policy environment for, inter alia, industrial diversification and value addition to commodities	Pas d'objectif suisse
9c	Significantly increase access to information and communications technology and strive to provide universal and affordable access to the Internet in least developed countries by 2020	La Suisse s'engage en faveur de l'accès à l'internet pour tous, de l'utilisation des TIC dans la lutte contre la pauvreté et de la mise en adéquation des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMS) avec les objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies (objectif de politique extérieure)
10b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	L'aide publique au développement de la Suisse a comme priorité les pays très pauvres et les États dans des contextes fragiles. Elle met un accent particulier sur les États de l'Afrique subsaharienne.
11a	Support positive economic, social and environmental links between urban, peri-urban and rural areas by strengthening national and regional development planning	La Confédération tient compte des défis communs ou spécifiques de la ville et de la campagne de manière adéquate et s'engage en faveur d'un développement cohérent du territoire (objectif de politique intérieure).

15b	Mobilize significant resources from all sources and at all levels to finance sustainable forest management and provide adequate incentives to developing countries to advance such management, including for conservation and reforestation	Des conditions-cadre favorables encouragent la gestion durable des forêts et l'écoulement du bois. La Confédération et les cantons disposent d'un système de financement commun pour l'exécution des mesures concernant la forêt. Les propriétaires forestiers publics et privés sont des partenaires importants (objectif de politique intérieure)
17.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération reconnaît en principe l'objectif de 0,7% du revenu national brut ainsi que les objectifs de 0,15% et de 0,2% du revenu national brut en faveur des pays en développement les plus pauvres comme objectifs à long terme pour le montant de l'aide public au développement.
17.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération renforce l'effet de catalyseur des moyens de la coopération publique au développement afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement.

[Retour à la thématique Soc 12](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Villes